
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2006-2007

29 NOVEMBRE 2006

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2007⁽¹⁾

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DE
L'AUDIOVISUEL, DE L'AIDE À LA PRESSE ET DU CINÉMA
PAR **MME ISABELLE SIMONIS.**

—

(1) Voir Doc. n°315 (2006-2007) n°1 à 3.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma s'est réunie le 29 novembre 2006⁽²⁾ pour examiner le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2007.

1 Exposé introductif de Madame la ministre Laanan

Mme la ministre Laanan déclare que le budget général 2007 de la Communauté française est marqué du sceau de la rigueur. L'équilibre budgétaire n'aurait, en effet, été trouvé sans un transfert de norme de 25 millions de la Région wallonne au bénéfice de la Communauté française.

Cette intervention, dont il faut se réjouir, a permis de dégager une marge suffisante pour pérenniser les politiques culturelles, audiovisuelles et de jeunesse telles qu'elles sont développées et, en outre, respecter les engagements pris envers les travailleurs culturels à savoir notamment :

- Les lignes du Plan d'action pour la Charte d'Avenir de la Communauté française, dites lignes PACA, sur base desquelles repose la mise en application des décrets « Jeunesse » et « Education permanente »,
- Le plan de refinancement des Centres culturels tel qu'il a été négocié avec le secteur en 2004,
- Le plan d'apurement du passif existant dans le secteur des Centres de jeunes en raison du moratoire instauré en 2000,

(2) Présents :

Mme Derbaki Sbaï, M. Devin, Mme Docq, M. Ficheroulle (Président), M. Milcamps, M. Pirlet, Mme Simonis (rapporteuse)

M. Fontaine, M. Mathen

M. Di Antonio, M. Langendries, M. Procureur

M. Reinkin

Assistaient également à la réunion :

M. Daïf, M. Deghilage, M. Dehu, M. Meureau, Mme Schepmans : membres du Parlement

Mme Laanan, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse

Mme Lahaye, directrice de cabinet adjointe de Madame la ministre Laanan

M. Heyneman, directeur de cabinet adjoint de Madame la ministre Laanan

M. Breekepot, conseiller de Madame la ministre Laanan

M. Grimau, représentant de la Cour des Comptes

Mme Drèze, experte du groupe PS

Mme Leprince, experte du groupe PS

Mme Thiry, experte du groupe MR

Mme Tilman, experte du groupe cdH

Mme Waterschoot, experte du groupe ECOLO

- Le respect de nos engagements en vue de la réforme du décret des organisations de jeunesse.

Autant d'engagements qui, s'ils n'avaient pu être tenus, auraient vraiment mis en brèche la crédibilité de la Communauté française aux yeux de ces professionnels de la culture.

Cette marge va permettre de marquer des avancées au niveau de la mise en œuvre de la Déclaration de politique communautaire et de respecter les engagements que la ministre avait pris lors de la conclusion des Etats Généraux de la Culture dans le plan « Priorités Culture ».

Globalement, les moyens qui lui sont alloués ont progressé de 452 millions à 468 millions, soit une progression de 16 millions, ou encore, en pourcentage, une hausse de 3,67 %.

A titre de comparaison, le budget global de la Communauté française progresse dans le même temps de 90 millions, soit de 1,18 %.

Les crédits de la ministre représentaient en 2006 5,94 % du budget total. Ils représenteront 6,08 % en 2007.

Dans un contexte objectivement difficile, ses secteurs auraient, aux yeux de certains, pu être considérés comme secondaires par rapport aux enjeux de l'enseignement ou de la recherche. Ils ont été tout à fait respectés et même considérés comme des facteurs essentiels à la vitalité de notre démocratie, au développement de l'innovation, de la créativité et de la solidarité des citoyens.

Pour le reste, dans le cadre budgétaire qui lui est imparti, Mme la ministre Laanan travaillera avec rigueur, dans un esprit de bonne gouvernance et de soutien maximum à la générosité qui se déploie dans les divers domaines de l'action culturelle.

Mme la ministre Laanan passe en revue les différentes divisions organiques qui composent son budget.

1.1 DO 11 – Affaires générales

Les allocations de base au sein de cette division organique progressent de 362,07 %, soit 1.050.000 euros.

Cette évolution s'explique par l'augmentation du crédit variable destiné à « des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles, menées dans le domaine communautaire ». Cette allocation de base est en effet destinée à payer les sommes dues à Reprobél, la société de gestion agréée par le Fédéral, pour la rémunération du prêt

public. Si pour 2004, la Communauté française s'est substituée aux usagers des bibliothèques et de la médiathèque, il n'en est plus de même les années suivantes. Il fallait donc désigner une allocation de base sur laquelle accepter les recettes venant des pouvoirs organisateurs de ces institutions et liquider ensuite le versement de la créance à Repobel. La convention, établie avec cette dernière, est en effet fondée sur le fait que la Communauté centralise la perception des recettes, économisant ainsi le coût d'une perception individualisée.

La dotation de l'Observatoire des politiques culturelles est quant à elle réduite dans la mesure où le bilan de ce service à gestion séparé présente un solde bénéficiaire de 150 % de son montant initial. Même si son travail est unanimement respecté, il n'empêche qu'en ces temps de restrictions budgétaires force lui est de faire appel aux bas de laine constitués par de bons gestionnaires pour arriver à faire face à l'ensemble des besoins. Si d'aventure en cours d'année, l'engagement de certaines enquêtes devait requérir des moyens supplémentaires, elle chercherait bien sûr à les trouver au sein des budgets qui lui sont alloués.

1.2 DO 15 – Programme 2 - Infrastructures culturelles

Les crédits non dissociés diminuent en 2007, d'une part en raison de la diminution des charges d'emprunt liées à la ligne de crédit souscrite en 1993 et d'autre part, de la suppression des 100.000 € inscrits en 2006 pour le financement de la participation à la Biennale d'architecture de Venise.

Les crédits d'engagement augmentent globalement de 5,12 % en 2007, cette augmentation est essentiellement répercutée :

- sur l'AB 63.44.23 destinée au financement alternatif de la bibliothèque francophone de Molenbeek (l'ordonnancement de cette subvention sera étalé conventionnellement sur 20 ans).
- Sur l'AB 72.43.23 en vue de la commande en 2007 des travaux d'extension de l'ISELP et des travaux de construction de la nouvelle implantation d'Archives et Musée de la Littérature. Cette institution sera en effet amenée à quitter prochainement les locaux qu'elle occupe à la Bibliothèque Royale.
- Sur les AB 52.11.27 (+ 150) et 52.12.27 (+ 50) afin de lancer des initiatives nouvelles en matière de mise en conformité incendie des lieux

d'accueil jeunes comme indiqué dans les « Priorités Culture ».

Les crédits d'ordonnancement quant à eux diminuent globalement de 5,3 %. Ceci résulte :

- d'une part du fait que les engagements qui seront pris en 2007 suivant le système de financement alternatif ne généreront pas d'ordonnancement dès 2007 ;
- d'autre part, d'une gestion pro-active de l'encours par l'incitation faite aux collectivités locales de rentrer les factures d'entreprises dans des délais plus raisonnables. Ceci a permis, déjà dès 2006, un « nettoyage » de l'encours. Une modification décrétole introduisant un délai maximum pour l'introduction des factures d'entreprises sera d'ailleurs proposée l'an prochain.

En matière d'investissements directs sur les propriétés culturelles de la Communauté française, les gros chantiers en cours sont :

- l'extension du Musée de la Photographie à Charleroi ;
- la construction des 4 salles d'art et essai « Les Grignoux » à Liège.

Ces deux dossiers bénéficient d'un cofinancement européen dans le cadre du phasing-out des Objectifs 1 & 2 des fonds structurels FEDER.

A ce propos, Mme la ministre Laanan tient à signaler que le bilan de la programmation FEDER pour la période 2000-2006 se conclut par une intervention d'un montant global de 15 millions d'euros de crédits européens pour les infrastructures culturelles en Communauté française, tant sur les propriétés de la Communauté que sur celles des collectivités locales.

Des perspectives positives de la poursuite de ces aides européennes sont d'ores et déjà entrevues pour la nouvelle période de programmation 2007-2013.

Les chantiers importants pour 2007 et 2008 seront ceux de l'aménagement du dépôt des œuvres d'art à Mons, l'aménagement du Manège de l'ancienne caserne Fonck à Liège, l'extension de l'ISELP et la construction de la nouvelle implantation des Archives et Musée de la Littérature ainsi que la rénovation du cinéma Palace à Bruxelles.

Enfin l'étude de la requalification du domaine et du Musée de Mariemont est poursuivie dans la perspective d'un cofinancement européen.

1.3 DO 20 - Affaires générales – Culture

Les moyens de cette division organique augmentent de 28.571.000 euros. Soit une augmentation de 70,08 %.

Celle-ci découle essentiellement de la création d'une nouvelle A.B.01.01.01 « Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand pour le secteur socioculturel (en ce compris les fédérations sportives) ». Comme le relève la Cour des Comptes, cette A.B. concrétise la volonté du Gouvernement de la Communauté française d'accélérer le processus de liquidation des subventions sans devoir recourir comme les années précédentes à des transferts à partir de la D.O. 11.

Pour l'année 2007, la libération de la deuxième tranche des moyens mis à disposition du secteur socioculturel, par un nouvel accord non marchand 2006-2009, est enregistré. Les moyens progressent de 5.747.000 euros, soit 23,73 %. Cette augmentation provient de l'indexation de l'enveloppe 2006 et du nouvel accord conclu avec les partenaires sociaux qui prévoit une augmentation des moyens destinés au secteur non-marchand d'un peu plus de 20 millions d'ici à 2009. Ces moyens vont permettre d'opérer les revalorisations barémiques attendues par les travailleurs. Mme la ministre Laanan s'en réjouit.

Hormis l'apport de l'enveloppe du non-marchand, elle a essentiellement tenu à maintenir ou à augmenter les moyens dévolus aux Centres culturels et ceux destinés au financement de projets identifiés dans les « Priorités Culture » : les contrats de coopération culturelle, le soutien aux projets transversaux, la banque de données du matériel, la création et la diffusion des arts digitaux, la numérisation du patrimoine, la préparation de Mons 2015 capitale culturelle européenne, ...

Divers transferts ont été opérés soit au sein de la DO 20, soit vers les DO sectorielles, soit pour conforter des choix politiques : augmentation du budget alloué aux Halles de Schaerbeek ou au réseau des « Villes des mots », chaque année plus nombreuses au fil des manifestations « Langue française en fête », action emblématique de la politique en faveur de la langue française par exemple, soit par souci de cohérence budgétaire. Ainsi la Biennale de la Photographie de Liège sera imputée en DO 24, « Quartier libre » en DO 23, etc. Il faut garder cela à l'esprit de manière à ne pas interpréter abusivement la diminution de certaines allocations de base.

Des diminutions ont été opérées sur les quatre A.B. destinées aux subventions à l'équipement

des opérateurs culturels. Ces allocations avaient connu une majoration très importante - plus 600.000 euros - à l'ajustement budgétaire 2006. De ce fait, la Communauté a pu répondre largement aux demandes. En 2007, la Communauté devra être plus sélective, se centrer sur les besoins prioritaires et suggérer de postposer les achats moins immédiats à 2008.

En ce qui concerne les Centres culturels, la progression budgétaire se poursuit même si elle est maîtrisée :

- En effet, les reconnaissances de nouveaux centres sont soumises préalablement à un examen du maillage des équipements culturels établi par l'Observatoire des politiques culturelles,
- Toutes les reconnaissances se font en catégorie 4 et non 3 comme cela a pu se faire antérieurement, nonobstant le prescrit réglementaire ;
- Passages de catégorie d'un niveau à la fois et non de plusieurs comme cela s'est pratiqué également par le passé.

Cette maîtrise des reconnaissances est liée à la situation budgétaire mais pas seulement. Le nombre de centres culturels crée déjà à l'heure actuelle une concurrence entre les centres là où il faudrait attendre d'eux une complémentarité et des synergies.

1.4 DO 21 - Arts de la scène

Les moyens alloués aux Arts de la Scène ont augmentés de 5.086.000 €, ce qui représente une majoration de 7,22 % par rapport à l'initial 2006.

Celle-ci va permettre de poursuivre la mise en œuvre des objectifs des « Priorités culture ».

La révision des contrats programmes en deux volets (TOM – théâtre en ordre de marche- et part culturelle) se poursuit à l'occasion des renouvellements des contrats arrivés à échéance. Les moyens nouveaux investis visent, prioritairement, à renforcer leurs investissements dans les productions artistiques.

Combinés aux augmentations des allocations de bases destinées à soutenir la création artistique, ces moyens permettent :

- d'intensifier les aides à la jeune création.
- de soutenir l'émergence de nouveaux projets.
- de s'ouvrir à la diversité culturelle,

- de porter une attention particulière aux publics,
- d'appuyer le soutien à la diffusion nationale et internationale des créations.

Les contrats programmes déjà renouvelés ou en cours de renouvellement à savoir le Théâtre National, le Théâtre de la Place, Océan Nord, la Balsamine, Manège.Mons, le Théâtre Varia, incluent ces orientations mais aussi le code de respect des usagers, la charte de déontologie des administrateurs, etc.

En matière théâtrale, outre le refinancement des institutions, Mme la ministre Laanan a dégagé des budgets utiles au conventionnement de compagnies de théâtre adultes, de théâtre « jeune public » et de théâtre-action.

L'attention au secteur des musiques non classiques est confirmée. Elle se concrétise cette année au niveau du programme 1 (aide à la diffusion) et du renforcement des contrats programmes du secteur. Ceci s'inscrit dans une complémentarité avec les choix budgétaires faits les deux années précédentes, options qui visaient particulièrement le soutien à la création et à la production discographique.

La politique de la ministre en matière musicale ne se limite pas aux musiques non classiques. Elle a tenu cette année à dégager des moyens nouveaux à destination des compositeurs, groupes et ensembles de musique classique et contemporaine et à la réalisation de CD.

En matière chorégraphique, elle a défendu l'octroi de moyens nouveaux pour l'aide à la création. En effet, si les options antérieures étaient, à juste titre, de soutenir les chorégraphes les plus expérimentés par des conventions et des contrats programmes mieux dotés, il y a lieu maintenant de donner des moyens supplémentaires à la création pour les jeunes générations de chorégraphes. Le budget 2007 est une première étape dans ce sens.

Quant aux Arts du cirque, de la rue et arts forains, si le développement du secteur passe par le financement de festivals permettant de mettre en valeur les artistes et de sensibiliser les publics, il importe aussi de mieux aider les projets de création et de soutenir le travail des compagnies. C'est la raison pour laquelle elle augmente les crédits qui y sont réservés.

1.5 DO 22 - Livre

Le Livre progresse de 351.000 euros. En pourcentage, cette augmentation représente 2,22 %.

Pour 225.000 euros, cette hausse s'explique par l'amplification des EGC.

En 2007, l'augmentation allouée en 2006 en faveur des animations et de l'informatisation a été maintenue. En outre, les bibliothèques publiques bénéficieront de 100.000 euros supplémentaires pour permettre de nouvelles reconnaissances et reclassements.

Au niveau des lettres, une allocation de base est créée pour mettre en exergue l'effort réalisé au niveau de la traduction littéraire. La traduction est, en effet, un axe essentiel si la Communauté française veut que ses auteurs rayonnent au-delà de l'espace francophone. Cette A.B. 33.19.21 est alimentée notamment par un transfert interne de 52.000 euros venant de l'A.B. 33.16.21 qui apparaît abusivement en diminution de 8.000 euros alors qu'elle est en fait en progression de 44.000 euros.

Pour la même raison, l'A.B. 33.18.21 apparaît en diminution alors qu'il s'agit de transferts internes notamment au bénéfice de l'A.B. d'aide à la traduction littéraire.

Un transfert interne a également été réalisé afin de permettre l'introduction d'un label de « libraires conseils », appelé de ses vœux par l'association des libraires de Belgique.

Comme elle a déjà eu l'occasion de le dire, elle a ajouté 68.000 euros pour le soutien des auteurs et illustrateurs du livre de jeunesse, 50.000 euros pour l'édition numérique et 25.000 euros pour la politique de la langue française dont les budgets stagnaient depuis longtemps.

1.6 DO 23 - Jeunesse et éducation permanente

Cette division organique est cette année en augmentation de plus de 3 millions, soit une progression de 7,35 %. En outre, comme les années antérieures, les moyens dégagés pour le secteur non-marchand bénéficieront amplement aux organisations de jeunesse, aux centres de jeunes et aux organisations d'éducation permanente. L'apport prévu dépassera probablement les 6 millions.

En ce qui concerne la jeunesse, les moyens supplémentaires apportés aux secteurs des Organisations de jeunesse et Centres de jeunes via les décrets modificatifs de 2004, ont été augmentées à hauteur de 529.000 euros pour chacun d'entre eux

en 2007.

Le secteur des Centres de jeunes, quant à lui, bénéficie en outre de moyens nouveaux issus des Etats Généraux de la Culture afin de financer le plan d'apurement du passif engendré par le moratoire du financement de ce secteur. Ce soutien supplémentaire se chiffre à une deuxième tranche de 250.000 euros en 2007.

En ce qui concerne les organisations de jeunesse, elles bénéficieront en 2007 de la revalorisation prévue par le plan « Priorités Culture », soit 200.000 euros en vue de la mise en œuvre d'un nouveau décret.

L'effort déjà entrepris en 2006 dans le secteur jeunesse se poursuit donc et sera amené à s'amplifier pour le futur.

En ce qui concerne le secteur de l'éducation permanente, des moyens importants ont été dégagés pour permettre l'application du décret du 17 juillet 2003. De cette manière, le refinancement du secteur en cours depuis 2005 et à la reconnaissance de nouvelles associations seront poursuivis.

Les Centres d'expression et de créativité ont déjà bénéficié en 2005 de 633.000 euros de moyens supplémentaires. En 2006, de 100.000 euros dans le cadre de la nouvelle politique culturelle pluriannuelle issue des Etats Généraux de la Culture. La progression se poursuit en 2007 avec 150.000 euros supplémentaires. Il s'agit de poursuivre l'objectif de reconnaissance et de professionnalisation du secteur tel qu'engagé dans la Déclaration de politique communautaire et des « Priorités Culture ». Une dizaine de nouvelles reconnaissances sont intervenues au cours de ces derniers mois. C'est un signal important qu'elle a voulu donner à ce secteur.

1.7 DO 24 – Patrimoine et Arts plastiques

Les crédits de cette division organique sont en augmentation de 1,67 %, soit 209.000 euros.

En matière de patrimoine culturel, les mesures de gratuité des musées vont se poursuivre. Ce secteur bénéficiera de 300.000 euros supplémentaires en 2007. Ce montant s'ajoute aux moyens nouveaux déjà octroyés en 2006, soit 300.000 euros.

Au niveau des arts plastiques, un accent particulier a été mis sur l'aide aux jeunes artistes conformément aux « Priorités Culture » et au soutien des éditeurs de ce segment particulier. Ils sont nombreux et de qualité. La ministre va, avec eux, travailler également à leur meilleure diffusion et distribution car là le bât blesse encore.

Le subventionnement des centres d'art contemporain ne diminue pas, loin s'en faut, puisque aussi bien les subventions ont été indexées. Il faut savoir que certaines asbl ont cessé leurs activités : le Blac, le Centre d'art contemporain de la rue des Nerviens, Usage externe et que le montant de leur subvention explique la réduction intervenue sur l'A.B. 33.41.21.

1.8 DO 25 - Audiovisuel et multimédia.

Pour cette division organique les moyens n'augmentent que modestement de 2.424.000 euros, soit 1,06 %. Ce sont malgré tout plus de 230 millions qui sont consacrés à l'audiovisuel en Communauté française.

Ces crédits permettent de maintenir le soutien à la RTBF tant à travers l'intervention financière nécessaire à l'exécution du Plan Magellan, (en diminution de 2,5 millions par rapport à l'exercice précédent) que pour mettre en œuvre cette année le contrat de gestion. Celui-ci prévoit d'ailleurs une indexation de la dotation actuelle de l'entreprise qui sera majorée de 2 % au budget 2008 ; la RTBF pouvant encore accéder à des recettes supplémentaires grâce au déplaçonnement des recettes publicitaires.

La volonté ferme de faire progresser la culture dans les foyers, au quotidien, a été payante. ARTE Belgique est le fruit d'un partenariat résolument novateur et d'un pari ambitieux : celui d'offrir, aux nombreux créateurs de talents, une vitrine qui ne soit pas réservée à un secteur culturel particulier, mais qui reflète la richesse de l'ensemble de la création en Communauté française. Les 2.600.000 euros prévus en 2007 pour soutenir la RTBF dans ce projet démontrent que la Communauté française se donne les moyens de ses ambitions.

Par ailleurs, le Plan « Priorités Culture » se renforcera à travers :

- le financement maintenu des télévisions locales ;
- la poursuite du refinancement du centre du cinéma et du soutien aux projets en faveur de ce secteur ;
- la mise sur pied d'un festival du très court métrage sur internet.

Pour les télévisions locales, 2006 aura été l'année de l'objectivation des critères de financement. Cette objectivation a été accompagnée d'un refinancement substantiel du secteur à la suite des

Etats Généraux de la Culture. 2007 sera une nouvelle année positive dans l'affirmation du rôle des télévisions locales en leur qualité de service public local de télévision.

Les télévisions locales bénéficieront d'une aide accrue en équipement. Par le biais d'une augmentation de la subvention à leur fédération, les télévisions donneront une nouvelle visibilité à la diffusion de courts métrages de la Communauté française. La Fédération sera en effet invitée à acquérir des droits en ce sens pour l'ensemble des télévisions locales. Il s'agit encore d'une mise en œuvre des EGC.

En ce qui concerne les aides à la presse écrite quotidienne, la part de la prise en charge de la Communauté augmente encore cette année alors que la charge des chaînes de télévision s'allège progressivement. Il s'agit d'un effort très important, qui se chiffre en millions d'euros sur quelques années à peine.

La Communauté continue également à soutenir de façon conséquente des titres de presse périodique d'opinion qui contribuent au débat démocratique et qui travaillent bien souvent avec des budgets extrêmement étroits.

L'augmentation de la subvention à l'Association des Journalistes professionnels est pérennisée car il est important de créer les meilleures conditions possibles pour que s'exerce le travail de la presse, essentiel au bon fonctionnement de notre démocratie.

La Communauté française continue également de s'impliquer de façon importante dans le projet TV5, fondamental pour la promotion de la francophonie et de la diversité culturelle.

La médiathèque bénéficiera d'une augmentation de 140.000 € par rapport à l'initial 2006 dans son contrat programme. Par ailleurs, la médiathèque bénéficiera également, après redistribution en cours d'année, d'une part des sommes consacrées aux emplois non-marchand.

Le Centre du cinéma bénéficiera d'une indexation non négligeable de 238.000 € par rapport à l'initial 2006. Cette augmentation permettra d'indexer diverses associations telles que les ateliers d'accueil et de production audiovisuelle. L'indexation garantira ainsi la pérennité des subventions consacrées au cinéma.

En conclusion, Mme la ministre Laanan déclare que, même si elle déplore la faiblesse des recettes de la Communauté (elles progressent moins vite que l'inflation), et compte tenu de l'effort à fournir, elle peut malgré tout s'estimer satisfaite

de l'évolution globale de ses budgets.

Depuis son accession à ce poste de ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, ceux-ci ont en effet progressé de 55,5 millions, soit une augmentation de 13,44 %. Le budget dans son ensemble n'a lui progressé que de 8,4 %.

2 Exposé introductif de Monsieur Grimau, représentant de la Cour des Comptes

Chapitre II – Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport

M. Grimau, représentant de la Cour des Comptes, déclare que l'augmentation (+ 47,0 millions EUR) des crédits non dissociés résulte principalement de celle des crédits des divisions organiques 17 – *Aide à la jeunesse* (+ 6,4 millions EUR), 19 – *Enfance* (+ 3,8 millions EUR), 20 – *Affaires générales – Culture* (+ 26,8 millions EUR), 21 – *Arts de la scène* (+ 4,7 millions EUR) et 25 – *Audiovisuel et multimédia* (+ 4,2 millions EUR).

L'augmentation des crédits de la DO 20 découle du transfert des crédits destinés à prendre en charge l'augmentation salariale du secteur non-marchand.

Enfin, l'augmentation des crédits de la DO 25 concerne la dotation à la RTBF, conformément à son contrat de gestion.

Analyse des programmes

2.1 Affaires générales – Culture (DO 20)

Les crédits de la division organique 20 progressent de 26,8 millions EUR par rapport au budget ajusté de l'année 2006, pour s'établir à 68,8 millions EUR. Cette augmentation découle essentiellement de la création, au sein du programme 0 – *Subsistance*, d'une nouvelle allocation de base AB 01.01.01 – *Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand*, dotée d'un crédit de 30,0 millions EUR. Cette provision regroupe l'essentiel des moyens budgétaires du non-marchand pour les secteurs dépendant de la politique culturelle. Elle concrétise la volonté du Gouvernement de procéder à la liquidation des subventions directement à la charge de cette allocation de base, sans recourir, comme les années précédentes, à des transferts en provenance de l'AB 11.05.02 – *Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand*

(D.O. 11 – *Affaires générales – Secrétariat général*), qui n'est plus alimentée dans le projet de budget 2007.

2.2 Audiovisuel et Multimédia (DO 25)

Au sein de la division organique 25, dont les crédits progressent de 4,1 millions EUR par rapport au budget 2006 ajusté, une augmentation est constatée (+ 1,7 millions EUR) des crédits de l'allocation de base 81.07.32 – *Participation de la Communauté française au projet ARTE Belgique* du programme 3 – *Radio et télévision*, portés ainsi à 2,6 millions EUR. Cette augmentation résulte de l'application de la convention conclue entre la Communauté française et la RTBF et approuvée par le Gouvernement le 7 juillet 2006, pour la mise en œuvre du projet ARTE Belgique, créant une nouvelle chaîne belge.

3 Examen des articles et tableaux budgétaires relevant de la compétence de la Commission

3.1 Division organique 11 – Secrétariat général

M. Reinkin constate à l'allocation de base (AB) 41.01.18 – Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles (OPC), une diminution d'un tiers de la dotation. Il demande s'il y a une réduction des activités prévues par l'OPC ou s'il s'agit d'une forme de remise en question des missions de l'Observatoire.

Ce commissaire remarque également un statu quo des montants dédiés à l'AB 12.02.19 – Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Éducation aux Médias. Il demande par quel autre biais la ministre compte renforcer ce secteur conformément aux États Généraux de la Culture (EGC) et à la Déclaration de politique communautaire. Comment la ministre entend-elle couvrir les nouveaux risques de publicités intempestives ?

M. Di Antonio demande des précisions concernant les crédits variables.

Mme la ministre Laanan rappelle que l'Inspection des Finances considérerait qu'il fallait verser en deux tranches la subvention à l'OPC. Elle précise qu'elle continue à demander des missions à l'OPC. S'il fallait augmenter à l'avenir la subvention de l'Observatoire, elle pourrait le faire lors du contrôle budgétaire.

Concernant l'éducation aux médias, Mme la ministre Laanan rappelle que le budget 2007 est

un budget de rigueur. Il est important de préserver les moyens de ce secteur qui est une priorité du Gouvernement de la Communauté française.

3.2 Division organique 15 – Infrastructures culturelles

M. Fontaine déclare que selon l'exposé général, la diminution des crédits d'ordonnement en investissements directs dans les « Priorités culture » de la Communauté française et en subventions aux collectivités locales est liée à un nouveau calendrier de chantiers. Ce nouveau calendrier laisse supposer un nouvel échelonnement des investissements. Des chantiers sont-ils retardés ? Lesquels ?

Concernant les charges d'emprunts (activité 21), le système de remboursement en matière d'infrastructure des emprunts contractés par les pouvoirs locaux, préconisés dans les « Priorités culture », est d'application depuis 2006. La Communauté française échelonne ainsi ses propres dépenses. Cette technique devrait permettre de dégager une nouvelle capacité de subside de 30 millions d'euros en 5 ans sans augmentation des crédits. Est-ce que les réalités budgétaires sont d'ores et déjà conformes aux prévisions ? Ce nouvel échelonnement des chantiers en est-il la conséquence directe ?

Concernant les musées (activité 22), les subventions en crédits d'engagements pour les musées privés en région de langue française avaient été supprimées à l'initial 2005, créditées de 80.000 € en 2006 et sont à nouveau réduites à zéro en 2007. En région bruxelloise, ces crédits d'engagements pour les musées privés (AB 52.42.22) étaient dotés de 30.000 € en 2006 et passent à 182.000 € en 2007. Pourquoi une telle différence de traitement entre les deux régions ?

Concernant la défense et la mise en valeur de l'architecture (activité 24), cette mesure marque-t-elle un fléchissement dans le souhait de la ministre d'inscrire l'architecture au cœur des politiques culturelles ?

Concernant les maisons de jeunes (activité 27), il demande des précisions sur la justification donnée, à savoir projet de décret en discussion.

M. Reinkin se réjouit du refinancement de certains secteurs et du respect de certains domaines des EGC. La ministre annonçait en effet dans les EGC sa volonté de gérer le patrimoine immobilier culturel, d'examiner la faisabilité d'une société immobilière sous contrôle public, de financer des infrastructures locales et de mettre en valeur des in-

frastructures accueillant les jeunes. Il souligne que ces éléments sont respectés.

Ce commissaire se joint aux interrogations de M. Fontaine concernant les infrastructures culturelles, les musées privés et l'architecture.

Concernant l'AB 72.43.23 – Achats de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments – Région bruxelloise, il constate un doublement du budget. Il demande à qui profitent ces investissements.

Mme Simonis se réjouit également des engagements respectés de la ministre Laanan concernant les EGC et la Déclaration de politique communautaire, en particulier l'AB relative aux maisons de jeunes en région de langue française et en région bruxelloise, qui est créditée. Elle demande des précisions concernant l'affectation des crédits prévus pour les maisons de jeunes dans la perspective de leur sécurisation. La ministre a-t-elle envisagé de mettre en œuvre un travail de sensibilisation des autorités locales à cet égard ?

Mme la ministre Laanan affirme qu'elle n'effectue pas de tri afin de favoriser les projets bruxellois. Elle demande de suivre le programme physique et les chantiers en cours (qu'elle peut communiquer aux membres de la commission). Il est clair que les projets finalisés peuvent faire l'objet d'une décision du Gouvernement de la Communauté française. Les choix et les priorités politiques ne sont pas effectués sur base de la territorialité.

L'AB 72.43.23 concerne « les Grignoux » et l'extension du musée de la photographie à Charlevoix.

3.3 Division organique 20 – Affaires générales – Culture

M. Fontaine observe surtout une concentration de moyens et des transferts entre divisions organiques. Il demande des précisions à ce sujet.

Une nouvelle AB 01.01.01 – Provision en vue de couvrir les charges résultant des augmentations salariales du secteur non-marchand – concentre désormais les moyens liés à l'emploi dans le secteur non-marchand socioculturel afin d'améliorer les délais de liquidation. Par conséquent, si on déduit du montant global de la DO 20 les montants d'ores et déjà consacrés à la couverture des charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand, les moyens effectivement consacrés aux politiques culturelles sont en diminution de 439.000 € par rapport à l'initial. De quels transferts proviennent dès lors les moyens sup-

plémentaires nouveaux dégagés pour permettre la mise en œuvre de la nouvelle politique culturelle pluriannuelle issue des EGC ?

Il demande également à la ministre de préciser les « Priorités culturelles » qui font l'objet des budgets spécifiques dans le cadre de la DO 20 et quels montants leurs sont affectés, dans quelle AB.

L'AB 01.01.05 – Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du centre culturel « Marcel Hichter » – diminue de 167.000 €. L'AB 01.02.05 – Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du centre de formation socioculturel de Rossignol – diminue de 313.000 €. Ce commissaire demande de justifier ces diminutions de crédits.

Il déclare également que les activités culturelles pluridisciplinaires (activité 13) sont spécifiquement inscrites dans les « Priorités culturelles ». La mesure s'accompagne d'un budget de 1,2 millions € en 2007. L'AB 33.07.13 – Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires – avait augmenté de 898.000 € à l'initial 2006 et de 760.000 € à l'ajusté pour répondre aux besoins réels. Comment la ministre explique cette diminution ? Faut-il chercher ailleurs les crédits alloués au soutien aux activités pluridisciplinaires comme le laisse entendre l'exposé général qui inclut les projets transversaux ? Comment se compose le montant de la dotation du Manège.Mons ?

L'augmentation de l'activité 21 (centres culturels) correspond notamment à l'indexation des crédits de fonctionnement. M. Fontaine demande si ces crédits permettront également les montées de catégorie et les nouvelles reconnaissances en attente de plusieurs années. Il demande également des explications quant aux modalités des montées en catégorie 4.

M. Reinkin déclare que la ministre Laanan a annoncé des moyens supplémentaires nouveaux pour la mise en œuvre des EGC. Il observe une augmentation de 73 % du budget liée uniquement à la création de la nouvelle AB 01.01.01 destinée à couvrir la provision de l'augmentation salariale du secteur non-marchand. Le budget global de la DO 20 diminue donc d'environ 890.000 €, ce qui constitue un paradoxe. Il demande où sont les moyens nouveaux annoncés. Ce commissaire demande également quelle est la ventilation des montants dévolus au secteur non-marchand. Quelle part de ces montants reste à négocier ? Sur quelle base s'effectuera la répartition entre les secteurs ? Il s'interroge également sur le cadastre de l'emploi et sur les mécanismes de transparence prévus dans la transmission des emplois par sous secteurs.

M. Reinkin s'interroge également sur les AB 12.02.02 et 12.03.03 qui connaissent un statu quo budgétaire. Il rappelle que lors des EGC, la ministre Laanan déclarait favoriser le développement durable en utilisant des matériaux respectueux de l'environnement et en effectuant des économies d'énergie.

Il demande une explication de la diminution de l'AB 74.01.04 – Achats de machines, mobiliers, matériel et moyens de transport terrestres pour les sites de l'administration de la culture hors administration centrale.

Concernant l'animation socioculturelle (AB 01.01.05 et 01.02.05), il constate une diminution de moitié des frais de fonctionnement et d'investissements dans les centres de formation extérieurs. S'agit-il d'investissements venus à terme ou de diminution de fréquentation et de fonctionnement ?

Concernant les contrats de développement culturel territorial, il déclare que la ministre Laanan estimait que les dispositifs de développements territoriaux (contrats culturels, agences de développement culturel) n'atteignaient pas les objectifs fixés par ses prédécesseurs. La ministre a annoncé la création de contrats de coopération culturelle soit thématiques soit territoriaux, cofinancés par d'autres autorités, pour un montant de 700.000 € en 2007. Constatant que les moyens financiers retombent au niveau de l'année 2005, il demande des éclaircissements tant en termes de désengagement des anciens dispositifs qu'en termes de mise en œuvre des nouveaux dispositifs.

Concernant l'AB 12.51.11 – Crédit variable pour des dépenses de toute nature relatives à la formation socioculturelle – M. Reinkin demande vers quelles AB les montants ont été transférés et quels sont les projets de la ministre Laanan.

Concernant les activités culturelles pluridisciplinaires (activité 13), la ministre Laanan annonçait dans les EGC la forte alimentation d'une ligne de crédit spécifique dès 2006 (augmentation de 898.000 €), et une commission expérimentale d'avis. Il soulève une diminution de 597.000 € en 2007 pour ce secteur et s'interroge dès lors sur la stratégie appliquée par la ministre. S'agit-il d'un transfert d'AB ?

Concernant l'AB 33.09.13 – Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre de l'Arrêté Culture – Ecole – M. Reinkin ne constate pas de moyens nouveaux pour rapprocher la culture et les citoyens.

Au niveau de l'aménagement et de l'équipement des organismes culturels (activité 15), il constate qu'en 2006 les AB relatives avaient déjà

diminué et se poursuivent en 2007 à l'exception des achats de biens mis à dispositions des organismes culturels de Nannine. Lors des EGC, alors que la ministre Laanan avait annoncé une augmentation de 200.000 € de cette activité 15, il relève une diminution de 250.000 €.

Concernant les centres culturels (programme 2), cet intervenant demande comment seront attribués les suppléments relatifs à ce programme. Est-ce déjà la fin du moratoire ? Quand sera actualisé le décret socioculturel ?

Mme Simonis revient également sur l'AB 33.12.13 – Subventions aux asbl développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels. Elle demande si la diminution de 200.000 € de cette AB va retarder la mise en œuvre des contrats de coopération culturelle.

Elle relève que l'AB 43.07.13 – Subventions aux communes, villes et provinces dans le cadre des contrats culture ou pour des activités culturelles – est en diminution. Elle demande comment s'effectuera la transition vu que les contrats de coopération culturelle ne sont pas encore mis en œuvre.

Elle constate également une diminution des subventions facultatives d'aménagement et d'équipement des organismes culturels. Elle demande quels sont les critères d'affectation de ces subventions.

Enfin, ce commissaire demande une explication sur la forte augmentation de l'AB 12.32.15 – Crédits variables pour le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué.

A l'instar de M. Reinkin, M. Di Antonio s'interroge sur les AB 01.01.01, 33.07.13 et sur le nouveau décret Culture-Ecole. Il demande également une justification concernant l'AB 74.05.15 relative à l'organisme culturel de Naninne dont le montant revient à l'initial 2006.

Mme la ministre Laanan déclare que l'augmentation de cette division organique (DO) est due au transfert des moyens du secteur non-marchand. Le cadastre a été fait par l'administration. Un document relatif aux sous-secteurs sera transmis par la ministre.

Ce qui apparaît comme une diminution de la DO est relative à des transferts vers d'autres DO et vise à une meilleure lisibilité des moyens. Par exemple, 25.000 € relatifs à la biennale de la photographie à Liège (AB 33.07) sont transférés à la DO 24. 297.000 € concernant « Quartiers libres »

sont transférés à la DO 23. 25.000 € pour l'organisation de la « Ville des mots » sont transférés vers la DO 22. 37.000 € pour la diffusion artistique du centre culturel de Seraing sont transférés vers la DO 21.

Elle rappelle que les crédits variables constituent une photographie d'un secteur à un moment donné, peu maîtrisable par définition.

Concernant l'AB 33.07.13, 597.000 € sont transférés vers d'autres DO.

Concernant le secteur non-marchand, des négociations avec les organisations syndicales et patronales ont été organisées.

Concernant les centres culturels, une évaluation de la situation est actuellement menée. Il a été demandé à l'OPC d'effectuer un maillage territorial afin d'améliorer le dispositif. Elle confirme qu'un moratoire est actuellement d'application, le dernier centre culturel reconnu étant celui de Schaerbeek. Les montées de catégories sont gérées rigoureusement. L'évaluation vise à améliorer les synergies entre les centres culturels. Elle propose d'en discuter en commission lorsque l'étude sera prête.

Les dispositifs de développements locaux sont amenés à être modifiés par des contrats de coopération culturelle soit territoriaux soit thématiques. Ceux-ci sont à évaluer et un groupe de travail sera mis en place pour l'établissement d'un projet pilote en 2007.

Concernant l'arrêté Culture-Ecole, **Mme la ministre Laanan** souligne qu'il n'y a pas de diminution de l'enveloppe globale partagée avec Mme la ministre-présidente Arena. Des projets sont actuellement en examen à l'administration. Dans les mois à venir, la commission de sélection sera sollicitée par des projets supplémentaires.

3.4 Division organique 21 – Arts de la scène

M. Fontaine déclare que des moyens nouveaux ont été dégagés dans le cadre des « Priorités culture ». Ce commissaire souhaite savoir quels sont les opérateurs culturels majeurs de la Communauté française qui verront leur contrat-programme revalorisé en 2007. A quelle hauteur ? Certains ne seront-ils pas dévalorisés ?

La ministre peut-elle préciser quelles sont les « Priorités culture » qui font l'objet de prérogatives spécifiques dans le cadre de la DO 21 et quels montants leurs sont affectés. A quelle AB se situent-elles ?

Concernant le Manège.Mons (activité 17),

l'AB 33.10 bénéficie d'une dotation de 2.598.000 €. Faut-il y trouver la majorité des moyens destinés au soutien des projets intersectoriels ?

A l'activité 22 (Théâtre National et Centres dramatiques régionaux), la valorisation des opérateurs majeurs se fait-elle au détriment des opérateurs de moyenne importance ? La perte de crédit à l'AB 33.39 est-elle compensée pour les Centres dramatiques régionaux concernés et quels sont-ils ?

Concernant l'AB 33.39 – Subventions aux compagnies et théâtres professionnels relevant des contrats-programmes et des conventions conclues ou en négociation, cet intervenant demande quels sont les contrats-programmes et conventions qui bénéficieront de cette augmentation.

Ce commissaire constate que l'activité 27 – Théâtre dialectal et folklorique ne connaît pas d'augmentation.

Il demande quels seront les bénéficiaires de l'AB 33.04 – Subventions au festival d'arts dramatiques et à la décentralisation d'art théâtral. Il demande également quels seront les bénéficiaires de l'AB 33.06 – Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales.

Concernant le programme relatif à la musique, il souhaite obtenir la liste des opérateurs et des montants concernant l'AB 33.21 – Subventions récurrentes en musique non classique. Quels sont les opérateurs touchés par les diminutions de crédits de l'activité 37 – Organismes de musique classique et contemporaine sous contrats-programmes ou conventions ?

M. Reinkin demande quel est le coût des instances d'avis de l'AB 12.20.11 – Dépenses relatives au domaine des arts de la scène. Il s'interroge sur les appels à candidature et sur les défraiements. Ce commissaire demande vers quelles AB l'AB 01.01.12 – Dépenses généralement quelconques liées aux arts de la scène et au monde du spectacle a-t-elle été transférée. Il demande des précisions concernant l'augmentation des budgets dévolus à la diffusion des arts de la scène.

Concernant les jeunes créateurs, les EGC annonçaient un budget supplémentaire de 300.000 € indexés dès 2006. Ce commissaire demande à la ministre quelle est sa politique de création destinée à la jeunesse.

Concernant la concertation du secteur professionnel (AB 02.13), il constate une suppression de 8.000 € attribués en 2006. Quelles en sont les raisons ?

Concernant plus particulièrement le pro-

gramme 2 – Théâtre, ce commissaire constate que toutes les AB augmentent sauf l'AB 33.39.22 – Subventions aux Centres dramatiques régionaux et l'AB 33.52.28 – Subventions aux compagnies et théâtres amateurs, universitaires et semi-professionnels. Il demande quelle est la logique de ces diminutions.

M. Reinkin relève que l'AB 33.01.31 – Bourses à la création et à la formation continue en musique classique et l'AB 33.25.32 – Subventions et bourses à des compositeurs de musique contemporaine de la Communauté française augmentent alors que les subventions en musique non classique ne sont pas créditées. Il en demande les raisons.

Il demande les raisons de la diminution de l'AB 33.01.41 – Bourses à la création et à la formation continue en matière de danse.

Concernant le programme 6 – Arts du cirque, arts forains et de la rue, M. Reinkin demande si ces augmentations vont permettre de rendre aux compagnies leurs subventions.

M. Di Antonio constate à l'AB 33.09.17 – Subventions en relation avec la mise en application des contrats Villes et Culture, qu'une augmentation importante est dévolue à Mons, capitale culturelle de l'Europe. Il demande de ne pas donner le sentiment à l'ensemble du Hainaut d'une concentration des moyens financiers uniquement sur la ville de Mons. C'est un écho fréquemment rencontré sur le terrain.

Il demande également des précisions concernant l'AB nouvelle 33.20 – Subventions aux lieux et organisateurs de concerts en musique non classique. Il précise que ce projet de lieux permanents de concerts de musique non classique et le réseau des salles rock sont importants.

Mme la ministre Laanan rappelle que les nouveaux contrats-programmes tels que le Théâtre National, le Théâtre de la Place, le Manège.Mons, le Varia, la Balsamine visent à établir des paliers prévus pour 2007.

L'AB 12.20.11 vise à permettre d'assumer le fonctionnement des commissions des arts de la scène.

L'AB 01.01.12 s'explique par un transfert du festival Dialectica vers l'AB 33.16.33. Les bourses à la création sont transférées vers l'AB 33.34.22. « Initiatives en Val de Sambre » est transférée vers l'AB 33.07.13.

Concernant l'AB 33.01.13, ce crédit pour les prix et les bourses de l'année 2007 est jugé suffisant. Des moyens ont été transférés vers l'aide à

la diffusion des musiques actuelles (AB 33.36.12) (Mme la ministre Laanan peut communiquer le détail en annexe).

L'AB 33.03.15 est diminuée de 174.000 € et s'explique par le transfert vers l'AB 33.20.23 qui vise à soutenir les organisateurs de concerts non classiques.

Lors de la mise en place du projet des petits lieux « PLASMA », il y avait neuf opérateurs qui bénéficiaient de budgets divers en fonction de l'espace et de la conformité des lieux.

La ventilation de l'AB 33.10.17 vise une indexation de 29.000 €, une compensation à l'ajustement de 2006 de 280.000 € ainsi que 693.000 € de paliers conformément aux nouveaux contrats-programmes. Des augmentations opérées au Manège.Mons visent également à montrer que cette structure n'est pas uniquement dédiée à une et une seule activité culturelle mais à une série de pôles, notamment le centre dramatique, l'ensemble des musiques nouvelles, la maison Folie et le centre des écritures numériques.

Mons capitale culturelle 2015 ne doit pas être perçue comme une ville contre les autres. La volonté du Gouvernement est que cette action s'inscrive dans une synergie entre les villes frontalières.

La diminution d'1.297.000 € de l'AB 33.39.22 par rapport à l'initial 2006 constitue un transfert de soutien du Théâtre Jean Vilar vers l'AB 33.39.23 car celui-ci n'est pas reconnu comme centre dramatique. Un palier de 300.000 € est également consacré au Théâtre de la Place.

À l'AB 33.39.22, on y retrouve le Théâtre Jean Vilar, l'augmentation de 21.000 € pour le Théâtre Le Méridien (transfert vers l'AB 33.03.15) ainsi que les nouvelles conventions.

L'augmentation de l'AB 33.49.27 s'explique par l'indexation du contrat-programme du Théâtre de Toone et du Théâtre Al Boutroule.

L'évolution de l'AB 33.04.29 concerne le soutien au festival de Welkenraedt, l'indexation et le renouvellement de conventions.

La diminution de l'AB 33.52.28 est un transfert vers l'AB 33.47.25 dévolue aux compagnies jeunes publics. Par ailleurs, elle rappelle qu'au contrôle budgétaire, une augmentation de cette AB pourrait apparaître.

L'augmentation de l'AB 33.21.33 permet de soutenir divers projets ainsi que des structures récurrentes non conventionnées. L'AB 33.30.37 correspond à l'indexation.

3.5 Division organique 22 – Livres

M. Fontaine estime que ce secteur est peu soutenu. Le programme relatif à la lecture publique n'augmente que de 44.000 € soit 0,39 % et l'activité 11 – Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre perd 30.000 €. Tous les crédits destinés à l'animation en bibliothèques ainsi que ceux destinés à leur équipement informatique stagnent aux montants de 2006. Il souhaite connaître les moyens « Priorités-culture » en faveur du secteur. Compte-tenu du crédit variable mais après intégration du calcul de transfert de la dotation des archives de la littérature en DO 20 en 2005, le secteur du livre a augmenté en 2004. L'augmentation entre 2004 et 2006 est seulement de 4 %.

Par rapport à l'année 2004, l'activité 11 relative notamment à l'animation en bibliothèques a perdu 50,8 % de ses moyens.

Dans le programme 2, l'AB 01.01.21 – Dépenses de toutes natures liées au projet de « Chèque-Lire » sont réduites à néant. S'agit-il d'une disparition de cette politique ?

Le service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres (AB 12.40.21) perd 45.000 €. Une nouvelle AB est créée – Soutien aux projets associatifs visant au développement de la lecture (AB 33.15), et est dotée de 25.000 €. Il demande quelles sont ces nouvelles associations impliquées dans le développement de la lecture. Quelle est la base légale de l'affectation de ces crédits ? Quels seront les projets associatifs subsidiés en 2007 ?

Ce commissaire se réjouit de la création d'une nouvelle AB 33.19 – Aide à la traduction littéraire. Il souhaite avoir les détails de cette AB.

L'activité 25 – Activités liées à la BD, aux livres de jeunesse, aux contes et aux livres de sciences humaines marque un solde positif de 70.000 € alors que 150.000 € devaient être affectés au soutien de la littérature de jeunesse selon les « Priorités culture ». Le solde du budget se trouve-t-il dans une autre AB ?

A l'instar de M. Fontaine, **M. Reinkin** estime que la lecture reste le parent pauvre de ce budget. Dans le programme 1, il constate qu'aucune allocation n'est augmentée, en particulier pour les jeunes. Toutes les AB (01.01 ; 01.02 ; 33.14 ; 43.05) stagnent.

Il souligne que l'AB 12.34.11 diminue de 30.000 € alors que cette institution organise la formation des bibliothécaires, colloques et promotion de la lecture. Il demande de justifier cette di-

minution. Ce commissaire constate que les seules augmentations concernent les moyens attribués aux bibliothèques dans le cadre des contrats-programmes.

Dans le programme 2, il observe de nouvelles AB, pour la traduction littéraire, les projets associatifs et le remboursement des prêts aux libraires. Cependant, il se demande pourquoi les éditeurs de la Communauté française se voient déposséder de budgets au profit des éditeurs étrangers (AB 81.01.24).

Il s'interroge également sur le « Chèque-Lire ».

Dans le programme 4, les moyens sont insuffisants, notamment pour l'AB 33.24.41 – Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustrations de la langue française.

M. Di Antonio constate que cette DO augmente le moins par rapport aux autres. Ainsi, depuis 2001, la musique connaît une augmentation de 31 %, le théâtre 28 %, la jeunesse 43 % et seulement 6 % pour le livre.

En lecture publique, il relève que l'AB 01.03 – Dépenses liées à l'application de l'arrêté royal du 25 avril 2003 relatif aux rémunérations pour prêts publics des auteurs a disparu. Il demande si cette AB est liée aux crédits variables de la DO 11. Il demande également une explication concernant Repobel. Les prix seront-ils répercutés vers les utilisateurs ou la Communauté française prendra-t-elle en charge ces dépenses ?

Il s'interroge également sur les moyens relatifs au « Chèque-Lire » et à l'informatique.

Mme la ministre Laanan fait remarquer qu'un montant de 400.000 € soulage les bibliothèques et prend en charge les droits de prêts publics. Elle reconnaît que cette DO augmente peu. Cependant, elle renforce la traduction littéraire et des moyens supplémentaires sont consacrés à la littérature de jeunesse (bourses, prix, résidences).

L'AB 01.02.11 est une des priorités de la Déclaration de politique communautaire et des « Priorités culture ». Le crédit variable 12.30.11 (28.000 €) est une photographie du secteur, non maîtrisable.

L'AB 12.34.11 connaît une diminution de 20.000 € par rapport à l'initial 2006 mais constitue un crédit suffisant pour assurer les missions des centres de lecture publique de la Communauté française, notamment les formations continuées des bibliothécaires, la publication de la revue « Lectures », l'organisation de colloques et de journées d'études et la promotion de la lecture.

L'AB 12.31.12 connaît une diminution de

47.000 € par rapport à l'initial 2006. Ce crédit est jugé suffisant pour couvrir les achats d'ouvrages, de revues et d'enregistrements en faveur des centres de lecture publique, de la bibliothèque centrale de la Communauté française et de la bibliothèque locale de Nivelles.

L'AB relative au « Chèque-Lire » a été vidée car rachetée par la société Sodexo. Cette AB a donc été scindée vers l'AB 33.15.21 (25.000 €) et l'AB 33.18.21 (12.000 €).

L'AB 33.19.21 est une nouvelle niche de travail dans le domaine littéraire. Un des bénéficiaires principaux sera le collège des traducteurs.

Une convention a été signée entre Reprobel et la Communauté française. En 2004, la Communauté française a pris en charge les prêts publics. A partir de 2005, les usagers devront prendre en charge ces montants.

3.6 Division organique 23 – Jeunesse et Education permanente

M. Fontaine déclare que dans la revue « Alter Educ » n° 135 d'octobre et novembre 2006, la ministre Laanan précisait que « vous pouvez vous en sortir, du moins pour les associations qui sont dans le train de reconnaissance 2007 et les grands trains de reconnaissance seraient surtout pour 2008 ». Il demande des précisions sur cette déclaration.

L'AB 33.40.25 – Subventions pour la formation d'animateurs volontaires, est vidée de ses crédits que l'on retrouve à l'AB 33.11.41 – Subvention pour la formation d'animateurs volontaires (nouveau). Il demande les raisons de ce déplacement. S'agit-il de diminuer l'aide à la formation des jeunes ?

A l'examen des AB du programme jeunesse, **M. Reinkin** constate des politiques liées à des actions ponctuelles. Le secteur réclame des moyens de fonctionnement suffisants et des politiques structurelles comme par exemple la réforme du décret des organisations de jeunesse. Il demande une explication.

A l'AB 33.09.21 – Subventions pour des projets entrés dans le cadre de programmes, subventions pour les créations, productions et diffusions culturelles « jeunes », il demande quels seront les critères d'octroi de ces subventions, comment se déroulera la concertation avec le secteur et s'il y aura une publication des subsides octroyés.

A l'instar de M. Fontaine, ce commissaire s'interroge sur l'AB 33.40.25 et précise que l'enveloppe reste stable et diminue donc de 2 %.

Concernant le Conseil de la Jeunesse d'Expression Française (CJEF) (AB 12.31.22), il demande quels seront les moyens affectés à sa réforme.

Concernant l'AB 12.33.21 – Dépenses liées à des activités internationales de jeunesse, **M. Di Antonio** constate que ces crédits sont vides alors qu'il existe une réelle demande des organisations de jeunesse. Il interroge la ministre sur ses projets pour alimenter cette AB.

Concernant l'AB 33.01.23 – Subventions aux organisations de jeunesse (décrets du 20 juin 1980 et du 19 mai 2004), ce commissaire demande à connaître la ventilation de ces crédits entre le budget des subsides ordinaires, celui du refinancement sur la base du décret de 2004, le montant de l'indexation et les montants issus des EGC. Il pose la même question concernant l'AB 33.02.23 – Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décrets du 20 juillet 2000 et du 3 mars 2004).

M Di Antonio demande à la Ministre de préciser la manière dont a été calculée l'indexation des AB 33.01 et 33.02.

Concernant l'éducation permanente, **M. Di Antonio** demande quelles sont les associations engagées dans le nouveau décret et celles engagées dans le décret précédent. Il souhaiterait que la ministre puisse trouver une solution à cette situation.

Avec Mme Simonis, ce commissaire s'interroge sur la formation des animateurs volontaires et demande à la Ministre de confirmer que cela n'entraînera pas un définancement de la formation des animateurs volontaires.

Mme Simonis demande l'évolution du nouveau décret relatif aux centres d'expression et de créativité (AB 33.33.33).

Concernant les reconnaissances dans le secteur de l'éducation permanente, **Mme la ministre Laanan** déclare que les procédures sont mises en œuvre au fur et à mesure de l'introduction des dossiers. Au regard du nombre de projets introduits, elle constate que la plupart des dossiers de reconnaissance aboutiront en 2008. Les reconnaissances pour 2007 seront assurées d'être traitées selon les critères et les moyens prévus par le décret, la ministre s'y engage.

L'AB 12.33.21 n'a jamais été activée. Ces crédits sont liés au budget de la ministre des Relations internationales. Par ailleurs, dans les budgets relatifs à la jeunesse, des moyens sont alloués au Bureau International de la Jeunesse (BIJ).

Concernant l'AB 33.09.21, il s'agit d'un transfert de 297.000 € de la DO 20 visant à soutenir le

programme « Quartiers Libres ».

Concernant l'AB 33.01.23, l'évolution par rapport à l'initial 2006 est de 794.000 €. La ventilation est la suivante : 529.000 € pour l'augmentation des lignes PACA (Plan d'Action de la Charte d'Avenir) pour l'année 2007, 200.000 € de marge des EGC pour le nouveau décret et 65.000 € d'indexation. Les moyens du non-marchand s'élèvent à 802.000 €.

Pour l'AB 33.02.23, l'augmentation est de 848.000 €. La ventilation est la suivante : 529.000 € pour l'augmentation des lignes PACA 2007, 250.000 € de marge des EGC pour le plan d'apurement des passifs des agréments suite au moratoire de cinq ans et 69.000 € d'indexation. Les moyens du non-marchand s'élèvent à 1.419.000 €.

En réponse à la question de M. Di Antonio sur l'AB 33.01.23, Mme la ministre Laanan répond que l'indexation a été limitée à la moitié.

Concernant l'AB 33.06.31, la ventilation est la suivante : 364.000 € d'indexation, un transfert de 212.000 € de l'AB 33.08.31 et 388.000 € de moyens PACA. La ministre peut communiquer la liste des structures reconnues.

L'augmentation de 150.000 € de l'AB 33.33.33 permet de soutenir suffisamment ce secteur que la ministre affectionne particulièrement. Un nouveau décret prévu pour 2007 assurera une stabilité juridique et financière dans ce domaine.

Concernant la formation des animateurs volontaires, le regroupement des moyens dans un même programme permet d'ajouter de l'argent le cas échéant. Le secteur ne sera donc plus bloqué comme les années antérieures.

3.7 Division organique 24 – Patrimoine culturel et arts plastiques

M. Fontaine déclare que selon l'exposé général de la ministre Laanan, des moyens nouveaux sont dégagés en conformité avec les « Priorités culture » afin d'augmenter l'attractivité des musées, de même qu'un refinancement progressif sur base de la mise en application du décret. En arts plastiques, des moyens supplémentaires sont accordés pour soutenir une politique éditoriale pertinente et pour renforcer les bourses aux projets.

Le programme relatif au patrimoine culturel n'augmente que de 224.000 €. Par conséquent, les moyens alloués à l'AB 33.34 proviennent pour 2/3 environ de cette même activité et sont prélevés principalement dans les subventions aux mu-

sées privés et associations relevant du patrimoine culturel, ainsi qu'aux subventions aux musées publics et aux associations de musées publics. Ces mouvements signifient que pour réaliser les EGC, devant déjà s'appliquer d'un point de vue décretaal, la ministre Laanan est contrainte de pénaliser d'autres secteurs de la politique muséale. Comment la diminution des crédits affectera-t-elle les musées et autres bénéficiaires de ces AB ?

Les « Priorités culture » prévoient également pour fin 2006 la rédaction d'un plan pluriannuel de revalorisation du secteur muséal. Il demande quel est l'état de la situation.

En arts plastiques, la ministre affirme que des moyens supplémentaires sont accordés alors que les montants inscrits au programme 2 diminuent entre 2006 et 2007. 29.000 € sont affectés à l'AB 33.33.23 – Bourses aux projets d'artistes, mais il ne s'agit pas réellement de moyens supplémentaires car ceux-ci sont prélevés au sein du secteur des arts plastiques.

Les crédits d'acquisitions d'œuvres du musée du Grand Hornu diminuent de 47.000 €, ce qui peut provoquer un effet négatif à la création. Les subventions aux centres d'arts contemporains et aux institutions liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions ainsi que les subventions à des manifestations liées par conventions à la Communauté française, perdent 59.000 €, soit un montant supérieur accordé aux bourses. Il n'est donc pas question de moyens supplémentaires mais de transferts effectués au sein d'un même programme.

Comment la diminution du crédit affectera-t-elle les bénéficiaires conventionnés et les contrats-programmes de l'AB 33.41 ? La ministre peut-elle préciser ce qu'elle entend par une politique éditoriale pertinente en arts plastiques, dans les termes du décret ?

Ce commissaire souligne également que l'AB 12.21.11 – Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige, est vidée de 248.000 € que l'on retrouve dans une nouvelle AB 43.13.11 – Subventions en vue de la réalisation d'expositions. Il demande les raisons de cette modification.

Les centres d'archives privés se sont exprimés lors des EGC pour demander, outre plus de transparence quant à la subsidiation de différents centres et le maintien des subventions des centres existants tel que prévu par le décret, les moyens de financer les centres qui attendent leur reconnaissance, les moyens de mener une politique de conservation préventive et des conditions et des outils de conservation adaptés. La politique de la

ministre a-t-elle progressé à cet égard ?

Mme la ministre Laanan répond que l'AB 12.20.01 constitue une photographie du fonctionnement des services et des activités dont le crédit est jugé suffisant. Il sera éventuellement alimenté au contrôle budgétaire.

A l'AB 12.21.11, elle déclare qu'il n'y a aucune volonté cachée dans ce transfert. Il permet une meilleure lisibilité budgétaire.

La diminution de 174.000 € de l'AB 33.08.11 vise à subventionner les musées reconnus par le décret. Cette AB a été examinée en fonction des dossiers et le crédit est jugé suffisant.

L'AB 33.34.11 maintient les marges de 300.000 € des EGC et vise à soutenir les subventions et les reconnaissances et l'amélioration de l'accueil des musées.

Concernant les acquisitions, Mme la ministre Laanan estime qu'il est important d'effectuer une évaluation et de suivre une stratégie d'acquisition pertinente. Elle sera plus stricte à l'avenir en cette matière.

La politique pertinente des éditeurs n'est pas prévue dans le décret, elle estime que le secteur éditorial doit être soutenu. La Commission consultative des arts plastiques y est d'ailleurs très attentive. Une série de revues sont soutenues par les budgets de la Communauté française, notamment leur diffusion.

L'augmentation de 10.000 € de l'AB 33.38.14 correspond à l'indexation du montant initial 2006. Les centres d'archives reconnus par la Communauté française et les centres conventionnés sont sur le site www.culture.be.

3.8 Division organique 25 – Audiovisuel et multimédia

M. Mathen souhaite savoir en quoi consiste le plan d'investissement actualisé ? Et demande à Mme la ministre de tenir la commission informée de l'état d'avancement des investissements liés au Plan Magellan. En ce qui concerne l'AB 74.05 – Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels, la ministre pourrait-elle indiquer les montants qui concernent les plans triennaux permettant aux télévisions locales d'acquérir des équipements techniques ? Ce crédit ne semble pas augmenté. La ministre pourrait-elle aussi évoquer le soutien de la diffusion de courts-métrages sur leurs antennes ? Pourrait-il en obtenir les montants que cela concerne ? En ce qui concerne le CSA, il y a une diminution de l'AB 41.02.12 – Dotation

pour le personnel du CSA, de 130.000 €. La ministre peut-elle donner des précisions sur les conséquences pour le personnel du CSA ?

Pour le programme 2, une nouvelle AB 01.01 a été créée, elle a été dotée d'un montant de 50.000 € en 2006 et pour le même montant en 2007. Il s'agit de dépenses relatives au guichet unique du cinéma. Il souhaite obtenir des informations de la part de la ministre sur la création de ce guichet unique.

Au programme 3, à l'AB 41.01 – Dotation à la RTBF, le contrat de gestion de la RTBF prévoit une subvention dont « le montant est fixé à un montant équivalent la subvention effectivement liquidée en 2006 ». Il aurait préféré une référence à l'indice général des prix à la consommation. Comment va faire la ministre pour rencontrer cette disposition telle qu'elle est libellée ?

A l'AB 81.07, l'activité 32 porte sur la participation de la Communauté française au projet Arte Belgique. Elle est créditée comme prévu d'un montant de € 2,6 millions. Quels sont les résultats d'audience en ce qui concerne Arte Belgique ? Est-ce que le plan financier est respecté ?

A l'AB 33.13 – Subvention à la fédération des télévisions locales, elle augmente pour passer de 50.000 € à 126.000 €. La ministre pourrait-elle expliquer cette augmentation de 65 % ?

A partir de 2007, 180.000 € devraient être affectés à un site web diffusant des JT des télévisions locales. Qu'en est-il à propos de ce site web ?

Au programme 4 qui porte sur la presse, comme en 2006, à l'AB 01.01.41, il y a un crédit variable de 2,046 millions d'euros qui est destiné au développement de la presse écrite. La ministre pourrait-elle donner des informations sur l'origine de ce crédit variable ?

L'AB 41.02 – Aide à la presse périodique, reste stable à 330.000 €. Quels sont les bénéficiaires de cette allocation budgétaire et sur quelle base ces crédits sont alloués, eu égard que le décret de mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone, développements d'initiatives à la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire n'intègre par la presse périodique ?

M. Di Antonio veut insister sur l'évaluation d'Arte Belgique et souhaite connaître l'impact sur le fonctionnement et les missions du CSA de la diminution des 130.000 € à l'AB 41.02.12 – Dotation pour le personnel du CSA. Quelles en seront les conséquences ?

M. Devin fait part de la réflexion de l'en-

semble du groupe socialiste. Il souhaite entendre le commentaire de la ministre sur le maintien du guichet unique du cinéma et savoir ce qu'il en est des projets et actions développés dans ce cadre. A propos des télévisions locales, un rapport a été élaboré par la commission. Il y a des projets de numérisation des archives audiovisuelles pour la RTBF mais qu'en est-il de cette problématique pour les télévisions locales ? Est-elle envisagée à d'autres niveaux comme celui des télévisions locales ? Et entre les télévisions locales et la RTBF ?

A propos d'Arte Belgique, il est d'accord qu'il faut soutenir le projet et qu'il rencontre un succès auprès du public mais il ne doit pas affaiblir l'offre culturelle de la RTBF. C'est un sujet d'autant plus délicat que la presse a fait écho de la possible future suppression de deux émissions à savoir « Mille et une cultures » et « Java ». Pour « Java », l'intégration de l'agenda culturel est confirmée mais il faut pouvoir tenir un discours clair par rapport à cela. Pour le groupe socialiste, ce discours est de renforcer l'offre culturelle et de stimuler la production indépendante sans porter préjudice à la production interne en saisissant l'opportunité d'initier un projet d'envergure européenne en bénéficiant de la fenêtre d'Arte-Belgique.

La RTBF soutient le projet TV5. Il s'agit d'accroître la mise en valeur des programmes de la Communauté française via TV5. Pendant les débats relatifs au contrat de gestion de la RTBF, la commission s'est penchée sur cette question de bien définir les attentes de la Communauté française à cet égard. En tant que partie prenante à TV5, il faut vérifier les attentes et les mises en œuvre et accroître le bénéfice que la Communauté française peut tirer de cet outil commun. Compte-tenu du lancement de la chaîne française télévisée d'information internationale et du désinvestissement relatif des français, la vigilance et la capacité de poser nos exigences doivent être accrues. Il voudrait savoir ce qu'en pense la ministre.

Enfin, en matière d'éducation aux médias, le groupe socialiste a régulièrement rappelé l'importance de cette thématique et de l'action à initier pour pérenniser et améliorer les outils existants. La ministre peut-elle donner les grandes lignes de sa stratégie en la matière ?

Mme la ministre répond à M. Mathen sur le plan d'investissement du Plan Magellan. Les moyens nécessaires ont un peu diminués dans le budget 2007 parce que des informations ont été communiquées à son cabinet et que ces moyens-là suffiraient à développer le plan d'investissement. Au-delà de ce qu'elle a répondu au Parlement

il y a quelques mois, sur le plan relatif aux investissements et aux projets de la RTBF dans le cadre du Plan Magellan, elle n'a pas d'autres informations plus récentes. Elle va demander à la RTBF de transmettre à la commission, les projets qu'ils comptent développer. Ce qui permettra aux parlementaires d'avoir un regard plus précis en ce qui concerne le budget 2007. Toujours est-il qu'avec les moyens inscrits, la RTBF peut réaliser ces missions-là.

M. le Président, à titre personnel, demande une précision technique quant à la date de sa déclaration au Parlement à propos du Plan Magellan.

Mme la ministre répond qu'elle est intervenue à ce sujet au mois de février 2006 et elle peut renvoyer à sa réponse ou la compléter si la commission le souhaite.

M. le Président, à titre personnel, indique qu'il y a un plan d'investissement et la ministre doit obtenir les informations de la part de la RTBF. Il y a l'état d'avancement pour la situation des sociétés financières et il y a le problème des charges d'emprunt. Si on diminue de 50 % le crédit budgétaire, on peut se poser la question de savoir si c'est lié au problème des remboursements d'annuités. C'est un problème particulier mais il faudrait trouver le moyen d'éclairer la commission ultérieurement sur ce point particulier.

Mme la ministre répond que l'on peut acter au rapport sa réponse positive à cette demande.

En ce qui concerne l'AB 41.02.12 qui subit une réduction de 130.000 € sur le budget du personnel CSA, l'explication est simple. Le secrétaire d'instruction, M. Benkovski a été mis à la disposition des services du ministère de la Communauté française et il est notamment son expert dans toutes les matières internationales et les diversités culturelles dans les organismes internationaux. C'est le montant de son salaire qui est transféré vers l'AB 11.04.70 de M. le ministre Eerdekens qui se trouve dans la DO 11 à l'AB 11.04.70. C'est simplement un transfert de moyens qui fait que l'on reconnaît que M. Benkovski ne travaille plus au CSA en tant que tel.

Une autre question porte sur l'AB 74.05.13 – Achats de biens mis à disposition d'organismes culturels – cette AB vise à soutenir l'acquisition à 100 % de matériel qui est mis à disposition de la Médiathèque et des ateliers d'accueil et de production cinématographiques. Le montant est identique par rapport à l'initial 2006. En général lors du contrôle budgétaire, on le réévalue et on l'augmente de +/- 100.000 €. Cette fois-ci, comme il

n'y avait aucune marge dans les budgets, le Gouvernement n'a pas pu maintenir le montant de l'ajustement 2006. Il est clair que cette AB, selon la ministre, n'est pas suffisamment financée, c'est vrai quand on voit le travail remarquable des ateliers de production. On examinera cette question lors du contrôle budgétaire pour voir ce qu'il sera possible de faire.

A propos de l'AB 01.01.21 – Dépenses relatives au guichet unique du cinéma, le montant est identique à l'initial 2006 de 50.000 €. Elle avait l'intention que ce guichet unique soit mis en place dès cette année. La formule imaginée faisait que c'était un guichet qui allait travailler sans suffisamment de synergies et de collaborations avec d'autres entités qui ont une action dans le domaine du cinéma, notamment les régions. Voyant que cette structure ne serait pas pertinente alors que l'on parle beaucoup de synergies, de collaborations et de partenariat, qu'il y a des gouvernements conjoints avec Bruxelles et la Wallonie; elle a dès lors un peu ralenti la mise en place de guichet.

Elle est en train d'évaluer la manière dont on pourrait mieux mettre en place ce guichet unique du cinéma pour qu'il soit vraiment un lien de rencontre à la fois avec les régions mais aussi peut-être avec d'autres structures. Le cinéma touche aussi à des compétences européennes ou du fédéral. Les choses n'étaient pas suffisamment bien finalisées que pour pouvoir le mettre en place dès cette année-ci. Le budget prévu, il est clair et on le maintient parce qu'en 2007, elle espère qu'il sera en fonction. Elle a dû un peu ralentir les choses parce que ce n'était pas l'outil performant qu'elle attendait. Elle reviendra volontiers sur ce dossier parce qu'il est important et attendu.

A propos d'Arte-Belgique, comme prévu dans les perspectives de ce projet de budget, on a comptabilisé les moyens financiers suffisants pour pouvoir fonctionner pendant un an. Elle a entendu les remarques de certains opérateurs culturels qui voient cette manne de 2,6 millions d'euros partir vers des opérateurs de cinéma et de producteurs indépendants. Il faut leur rappeler que ce n'est pas de l'argent qui rentre dans les poches de la RTBF, c'est une façon de redistribuer des moyens vers des opérateurs et des producteurs indépendants. Ils réalisent ces programmes sous la responsabilité de la RTBF et d'Arte-Belgique. En termes d'audience, il y a une évolution par rapport aux programmes typiques d'Arte qui avaient une audience confidentielle. Aujourd'hui, il y a une évolution de l'audience dont elle communiquera les chiffres à la commission quand la RTBF les lui transmettra. Ils ont fait ce travail-là parce qu'ils sont sensibles

aux critiques des opérateurs culturels qui trouvent peut-être que c'est trop cher.

Pour avoir un regard précis sur le projet Arte-Belgique, ce n'est pas seulement de savoir combien de téléspectateurs l'ont vu parce qu'au-delà de la diffusion quotidienne sur le décrochage-fenêtre entre 20h15-20h45 et le programme mensuel sur les documentaires. Il y a la rediffusion sur les chaînes de la RTBF à une heure un peu plus tardive. Ce qu'il est important de se rappeler, c'est que l'évaluation que va se faire au-delà de l'audience des téléspectateurs. C'est aussi quel est l'impact que cela a sur l'évolution et sur la dynamique des acteurs culturels. Qu'est-ce que cela leur apporte le fait d'être mis en évidence dans les programmes Arte, le fait d'avoir des artistes et des comédiens qui vont « vendre » leurs produits culturels. Tout cela, il faut l'avoir en tête avant de se dire qu'il n'y a que 3 ou 4 % d'audience. Cela coûte cher.

C'est vrai que la fabrication de l'audiovisuel coûte cher, les produits audiovisuels sont chers. Mais il faut examiner la question sous tous ses aspects. Elle rappelle que c'est un contrat qu'elle a passé pour une durée de deux ans et qu'il est évident qu'elle ne le renouvellerait que s'il y a une pertinence à maintenir ce projet qui lui est cher et cher à tout le secteur culturel. Elle rappelle les conclusions des Etats-Généraux de la Culture à cet égard. Elle sent un peu d'amertume dans la bouche de certains opérateurs culturels qui estiment qu'avec cet argent-là, ils pourraient faire beaucoup. L'intérêt d'Arte-fenêtre belge était de mettre en valeur nos artistes et talents de la Communauté française que ce soit dans la culture ou l'audiovisuel. Elle communiquera assez vite les chiffres d'audience qui ne suffiront pas à donner un éclairage suffisant sur ce projet Arte.

M. Mathen demande si la ministre a déjà des moyens pour mesurer l'impact qu'aura Arte sur la dynamique culturelle ?

Mme la ministre répond que mesurer l'impact sur la dynamique culturelle est difficile comme cela. Comme le contrat court sur deux ans, c'est un délai qui n'est pas suffisamment long. Ce qui lui importe aussi, et cela peut être l'objet de sondage de la part d'acteurs culturels, c'est de savoir comment le public qui se rend à certaines activités culturelles, sur quelle base d'information a-t-il disposé pour s'y rendre ? Cela pourrait être une information complétant la nôtre. C'est difficile de se lancer aujourd'hui dans une étude surtout si dans deux ans, on se rend compte que l'on n'a pas les moyens de maintenir cette nouvelle politique ou de ce projet. Il est difficile de dire plus que cela

aujourd'hui.

Mais elle croit qu'en termes d'audience de télé-spectateurs, ce n'est pas un paramètre suffisant que pour considérer qu'il faut continuer ce projet ou y mettre fin. Même si aujourd'hui, les promoteurs du projet sont ravis que l'audience progresse et même si avant c'était une audience très confidentielle. Elle serait ravie de discuter de cette question hors de l'examen du budget parce que cela l'intéresse aussi. Elle aime ce type d'échanges qui lui permet de transmettre à l'équipe concernée parce que cela lui permet aussi de se remettre en question quotidiennement.

A propos de l'augmentation du crédit de 50.000 € destiné à la Fédération des Télévisions locales Vidéotrame, une question a été posée quant à cette augmentation. Dans les priorités culture et dans la réflexion menée avec les opérateurs du secteur du cinéma, il y avait une demande de pouvoir mettre à disposition des programmes de court-métrage des télévisions locales. Il fallait trouver des opérateurs audiovisuels qui pourraient les mettre en œuvre. La décision qu'elle a prise, c'est de demander à Vidéotrame en échange d'une subvention de 50.000 €, d'acquérir des droits sur des courts-métrages qui seraient mis à disposition des télévisions locales et d'imposer dans les contrats-programmes que l'on signera avec les télé de leur imposer de diffuser une certaine quantité de programmes par an.

A l'AB 41.01.31 – Dotation à la RTBF, M. Mathen posait une question sur l'indexation prévue à l'article 50 du nouveau contrat de gestion. Il y a un calcul qui est prévu avec des critères d'indexations. C'est tout simplement l'application de ce calcul qui fait évoluer le montant de cette AB. Comme de la même façon, on indexe les budgets pour la dotation spécifique aux frais de la participation de la RTBF à TV5. Là il y a une augmentation de 8.000 € qui est l'index appliqué. En ce qui concerne le Plan Magellan et les investissements, elle a répondu que l'on y reviendrait ultérieurement en commission.

Par rapport à TV5 dans le cadre de la participation de la Communauté française à TV5, on a indexé à raison de 2,5 %, c'est l'engagement qu'elle avait pris lorsqu'elle avait présidé la conférence ministérielle des ministres responsables de TV5. C'est le geste que la Communauté française s'était imposé. Il faut savoir que la grande revendication de la France qui est le bailleur de fonds principal et majoritaire, est que la Communauté française et les autres pays contributeurs francophones augmentent leur participation un peu plus. Malheureusement c'est difficile dans les budgets

serrés que nous avons. Le Québec et le Canada étaient réticents en 2005, à l'égard de cette demande de la France. Parce que la France souhaite se retirer un peu et diminuer sa quote-part. Le Québec et le Canada ont augmenté leur participation de 500.000 €, c'est une somme importante. La Communauté française apparaît un peu comme le parent pauvre dans les états participants et partenaires au projet TV5. Aujourd'hui, elle ne voit pas comment améliorer les choses parce qu'au-delà des 2,5 % d'indexation, elle n'a pas pu aller au-delà de cela.

TV5, dans le cadre de son plan stratégique de développement avait aussi des priorités dans le sous-titrage notamment dans le développement vers d'autres continents et de renforcer sa présence vers d'autres continents. Il est clair qu'il faut voir si TV5 peut obtenir des moyens d'autres entités et notamment des entités de notre pays pourraient être intéressées à obtenir une mise en valeur de leur existence dans les programmes de TV5.

A propos des télévisions locales, il y a une diminution de 46.000 € par rapport à l'initial de 2006. C'est une AB qui permet de rembourser les charges d'emprunt des télévisions locales qui sont garantis par la Communauté française. Parce qu'elles font des emprunts pour acquérir du matériel et des équipements pour leurs studios. Pour l'instant, les trois télévisions locales qui sont dans le programme triennal c'est Télé Bruxelles, Canal C et Télé MB. Les tableaux prévisionnels de remboursement ont été examinés et la ministre se rend compte que par rapport aux charges d'emprunts, un montant de 400.000 € à cette AB, est suffisant pour couvrir ces budgets.

Pour les télévisions locales, l'augmentation de 126.000 € à l'AB 33.10.33, résulte de l'application de l'index.

Il y a à l'AB 74.06.33 – Achats de biens mis à disposition d'organismes culturels, un statu quo de cette AB. C'était jusqu'à présent la Communauté française qui acquerrait le matériel et les équipements mais elle ne pouvait pas récupérer la TVA. L'AB vise simplement à soutenir les télévisions locales qui acquerront elles-mêmes le matériel et comme elles peuvent récupérer la TVA, c'est comme si on l'augmentait le budget de 21 %, ce qui n'était pas le cas avant nous.

M. Devin revient à la numérisation des archives des télévisions locales en relation avec la RTBF et entre les télévisions locales.

Mme la ministre répond qu'on ne le voit pas en tant que tel comme cela dans les budgets. Il est vrai que le plan d'action de numérisation de

la RTBF a été adopté à l'intérieur de sa dotation et de réserver en 2006 un million d'euros pour le réaliser. Elle compte poursuivre dans cette voie.

Ce qui se passe pour la numérisation au niveau du Gouvernement de la Communauté française, c'est qu'il essaie d'avoir une vision qui soit la plus globale possible parce que c'est vrai qu'il y a à la fois des problèmes d'archivage et de numérisation des archives de la RTBF et des télévisions locales qui, pour certaines, existent pratiquement depuis une trentaine d'années.

Elle a décidé d'établir un plan généralisé du Gouvernement mené en partenariat avec la RTBF, avec les télévisions locales. Pour l'instant, quand on a lancé l'organe représentatif des télévisions locales et de la RTBF, son ambition était que ce type de projet puisse être mené en concertation. Ce n'est pas pour l'instant fort le cas sur le terrain. C'est pourquoi elle préférerait revenir devant la commission avec un plan de numérisation qui serait initié par le Gouvernement et qui permettrait d'avoir une vision globale avec des moyens du Gouvernement mais aussi avec des moyens que les opérateurs devront retrouver dans leurs enveloppes de fonctionnement. Il y a toute la difficulté pour les opérateurs de télévisions locales qui sont financées à la fois par la Communauté française et par d'autres entités. Cela fera peut-être aussi l'objet de concertations avec d'autres pouvoirs. C'est une priorité mais on ne s'en sortira pas si on n'a pas une vision globale.

M. Fontaine rappelle que lors de la présentation du budget précédent, la ministre avait fourni pour joindre au rapport, un relevé des mesures qui étaient en application des conclusions des Etats Généraux de la Culture avec les moyens disponibles. Il serait intéressant de refaire cet exercice et de le joindre au rapport pour voir exactement quelle est l'évolution de la prise en compte de ces conclusions.

M. Mathen demande une précision sur la dotation de la RTBF pour être sûr d'avoir les mêmes chiffres que Mme la ministre. Quel est, selon la ministre le pourcentage d'augmentation de la dotation 2007 par rapport à 2006 ? D'après ses calculs, ce serait une augmentation de 0,7 % et en liaison avec la disposition du contrat de gestion qui est le montant liquidé en 2006 indexé. Soit ce qui a été versé est différent de ce qui figurait à l'initial 2006, soit le montant a été ajusté.

Mme la ministre répond qu'elle est partie de l'initial 2006 soit les 184.141 millions. L'indexation en principe porte sur ce montant-là. Ce qui s'est passé, c'est qu'à l'ajustement on a diminué de 3 millions.

M. Mathen rétorque que la ministre indexe le montant diminué. C'était sa question parce que les calculs ne donnaient pas cela à l'initial.

Mme la ministre répond à M. Fontaine que sur l'évaluation des Etats Généraux de la Culture c'était prévu dans la procédure. Elle ne peut communiquer le document pour le joindre au rapport. C'est un document qu'elle doit d'abord présenter au Gouvernement mais elle reviendra en commission. Elle est en train de finaliser ce travail de suivi puisqu'il y a au niveau du Gouvernement un tableau de bord trimestriel qui montre le suivi des dossiers. Par rapport aux EGC, il faut actualiser le nombre des mesures mises en place. Il y a des mesures qui ont été un peu revues en fonction de l'évolution des choses et des difficultés rencontrées par exemple le guichet unique du cinéma qui n'a pas été mis en place en 2006 et qui sera mis en place en 2007. Elle doit d'abord présenter cette évaluation au Gouvernement mais au premier trimestre 2007, les commissaires et elle pourront avoir un échange de vues là-dessus.

4 Vote

Par dix voix contre 2, la Commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport du projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2007 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Confiance a été faite au Président et à la rapporteuse pour la rédaction de l'avis.

Le Président,

La Rapporteuse,

P. FICHEROULLE

I. SIMONIS

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - SENEFFE

Anne Chaponan

SENEFFE

6/12/2006

Dossiers	Encours 10/1/2006 Euros	Prévisions engagés prog phys	Prévisions engagés ajustées	Engagements	Prévisions engagés ajustées	Paielements	Encours	prévisions engagement			
ENTRETIEN/INCONTOURNABLE					paielements			2007	2008	2009	2010
Honoraires Hoebek Galerie/Comble/Chapelle	33.358,58	30.000,00	31.465,67	31.465,67	35.000,00		64.824,25				
Honoraires parc Fondu	20,42	20.000,00	12.511,53	12.511,53			12.531,95				
Honoraires Fondu hydraulique	21.267,09						21.267,09				
Honoraires orangerie Samyn	2.642,56	2.500,00	2.816,55	2.816,55	4.679,19	4.679,19	779,92				
Ph 3 Grande drève replantation	13.466,19						13.466,19				
Ph 4 Bassin et élarg											
bassin étanchéité	0,00	25.000,00					0,00	25.000,00			
Ph 5: Parc - Aménagements pays compl											
Décomptes+QP+révision	0,00	20.000,00	48.558,29	48.558,29			48.558,29				
Rivière	4.031,70						4.031,70				
Ponts	0,00	60.000,00					0,00	60.000,00			
Portails		40.000,00	10.357,60	10.357,60	10.357,60	10.357,60	0,00				
Parc déplacement des mats	1.274,61						0,00	à annuler			
Dolomie chemins		7.000,00					0,00	AF			
Orangerie											
Ascenseur	4.250,63						0,00	à annuler			
Théâtre toiture	0,00						0,00		50.000,00		
Galeries Ph 2	333.613,99		48.658,22	48.658,22	150.000,00	77.121,61	305.150,60				
Chapelles toitures	0,00	40.000,00	47.695,54	47.695,54	0,00		47.695,54				
Château											
Travaux de sécurisation		20.000,00	17.351,40	17.351,40	0,00		17.351,40				
Appartement vitrines	37213,12				37.213,12	37.213,12	0,00				
Appartement peinture	3690,5				3.690,50	3.690,50	0,00				
détection incendie portes rez			8.000,00								
Conciergerie détection incendie		8.000,00	8.000,00								
Garantie totale + extension du contrat	1.362,98	38.000,00	26.494,22	26.494,22	20.892,90	20.892,75	6.964,25	29.500,00	30.000,00		
SOUS TOTAL	456.192,38	310.500,00	261.909,02	245.909,02	261.833,31	153.954,77	542.621,19	114.500,00			
			16.000,00		107.878,54						
NOUVELLES INITIATIVES											
Orangerie											
Loges, sceno, audio	0,00						0,00	??? Quid besoin reel			
façades extérieures	0,00						0,00			120.000,00	
équipement mobilier combles	0,00						0,00			27.000,00	
signalétique	0,00						0,00			10.000,00	
Conciergerie phase 2 (programme???)	0,00						0,00				
Parc	0,00						0,00				
Honoraires Fondu		13.000,00	14.883,00	14.883,00	8.850,16	8.850,16	6.032,84	10.000,00	4.000,00		
Zone Brogniart et zone de stockage lot 1 et 2	0,00	100.000,00	210.666,63				0,00				
Sanitaires	0,00						0,00			100.000,00	
Piedestaux	0,00						0,00			30.000,00	
Zone glacière							0,00			10.000,00	
	0,00						0,00				
SOUS TOTAL	0,00	113.000,00	225.549,63	14.883,00	8.850,16	8.850,16	6.032,84	10.000,00	181.000,00	120.000,00	0,00
Total	456.192,38	423.500,00	487.458,65	260.792,02	270.683,47	162.804,93	548.654,03	124.500,00	181.000,00	120.000,00	0,00
différence			226.666,63		107.878,54						
Crédit variable FEDER											
Avances de fonds											
Ligne de crédit remb intérêts et capital											
Total Seneffe 2006				260.792,02		162.804,93					

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - BOTANIQUE

François Boutay

BOTANIQUE

6/12/2006

Dossiers	Encours au 1/1/2006 Euros	Prévisions engags Prog Phys	Prévisions engagés ajustées	Engagements	Prévisions paiements	Paiements	Encours	Prévisions engat			
								2007	2008	2009	2010
ENTRETIEN / INCONTOURNABLE											
Terrasse extér :honoraires atelier 20	24.385,53				0,00		24.385,53	paiement indemnités			
Terrasse extér :honoraires		28.320,00	0,00					35.400,00			
réfection *	0,00	354.000,00					0,00	354.000,00			
Climatisation travaux ph 1	5.848,36				2.390,96	2.390,96	3.457,40				
Climatisation phase 2	5.620,63	4.500,00					5.620,63				
Climatisation honoraires Ph 2	2.951,71				2.951,71		2.951,71	4.500,00			
Etanchéité des serres		25.000,00	50.000,00								
Peintures intér. Galerie et serres		100.000,00	60.000,00								
Détection incendie: honoraires	6.800,00				6.460,00	4.511,74	2.288,26				
Détection incendie: travaux	0,00	100.000,00	110.000,00				0,00				
intrusion: décompte	1.598,41	0,00			1.598,41	1.598,41	0,00				
intrusion-videó surveil. : - honoraires	1.133,18	0,00			1.133,18		1.133,18				
Garantie totale	6.100,08	39.000,00	30.500,61	30.500,61	27.450,54	27.450,54	9.150,15	39.000,00	39.000,00	39.000,00	39.000,00
Sous total	54.437,90	650.820,00	250.500,61	30.500,61	41.984,80	35.951,65	48.986,86	432.900,00	39.000,00		
NOUVELLES INITIATIVES :			220.000,00		6.033,15						
Rénovation cafétériat et cuisine											
Réaménagement hall d'accueil: honoraires								30.300,00			
: travaux								282.800,00			
Sous total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313.100,00	0,00		
Totaux	54.437,90	650.820,00	250.500,61	30.500,61	41.984,80	35.951,65	48.986,86	746.000,00	39.000,00		
différence			220.000,00		6.033,15						
Avances de fonds											
total Bota 2006				30.500,61		35.951,65					
* 01-02-2006: faire note à E 1 AANAN pour intégration dans le projet Belrie. Dossier traité par Sylvie Bonjean											

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - TNB

6/12/2006

Dossiers	Encours au 1/1/2006 euros	Prévisions engagés progr phys	Prévisions engag ajustées	Engagements	Prévisions paiements	Paiements	Encours	Prévisions engagements			
								2007	2008	2009	2010
ENTRETIEN/INCONTOURNABLE											
Honoraires Bastin	11 973.62				5 516,21	5 516,21	6 457,41				
Intégration œuvre d'art (200409)											
Baudoux	1 813.88						0,00				
Georg	254.01						0,00				
signalétique honoraires	6 050,00				6 050,00	6 050,00	0,00				
signalétique (200418)	46 917,75	8 234,05	8 234,05	8 234,05	55 151,80	55 151,80	0,05				
meubler public (200403)	11 510,73					11 510,73	0,00				
Equipement de cuisine (200407)	7 618.16						0,00				
gradins démontables (200514)	145 791.00				145 791,00	72 895,50	72 895,50				
gradins TVA (200514)	30 616.11				30 616,11		30 616,11				
serrurerie GS (200505)	27 100.77				27 100,77		27 100,77				
matériel de type Optocore (200512)	2 646.31				2 646,31	2 646,31	0,00				
Aménagement hall d'entrée (200511)	15 730.00		3 146,00	3 146,00	18 876,00	18 876,00	0,00				
Garantie totale	0,00						0,00	0,00	54 799,23	57 539,19	60 416,15
entretien période de garantie HVAC	0,00	18 844,36	17 351,69	17 351,69	17 351,69	17 351,69	0,00				
entretien période de garantie San	3 925,33				3 925,33	3 925,33	0,00				
entretien période de garantie Scén	5 182,40	2 000,00			5 182,40	2 654,40	2 528,00				
Sous total	317 130,07	29 078,41	28 731,74	28 731,74	318 207,62	196 577,97	139 597,79	0,00	54 799,23	57 539,19	60 416,15
NOUVELLES INITIATIVES				0	121 630						
compléments 1ier équipement	0,00	174 125,95					0,00				
consignes (200405)	0,00						0,00				
galettes (200402)	0,00						0,00				
cloisons locaux adm (200510)	0,00	15 000,00	15 000,00				0,00				
quip SR + matériel type harting (200513)	0,00	50 700,00					50 700,00				
Traitement des chapes lissées (200601)	0,00	10 000,00					20 000,00				
perches (GS - latérale) (200602)	0,00	16 940,00					17 000,00				
sous total	0,00	266 765,95	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 700,00	0,00	0,00	0,00
Total	317 130,07	295 844,36	43 731,74	28 731,74	318 207,62	196 577,97	139 597,79	87 700,00	54 799,23	57 539,19	60 416,15
			15 000		121 630						
Avances de fonds											
Remboursement leasing (*)											
Total TN 2006				28 731,74		196 577,97					

(*) Nouvelle AR: 52 10 26 pour remboursement leasing

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - MARIEMONT

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - HORNU

Sylvie Rogien

HORNU

6/12/2006

Dossiers	Encours 1/01/2006	Prévisions	Prévisions	Engagements	Prévisions	Palements	Encours	Prévisions			
		engagts prog phys	engagts ajustées		palements			engagements			
								2007	2008	2009	2010
ENTRETIEN/INCONTOURNABLE											
Honoraires Hebbelinck	3.332,71						3.332,71				
Honoraires CTES TS	0,00						0,00				
Honoraires CTES St	0,00						0,00				
Honoraires signalisation	1.552,04						1.552,04				
Décompte final	0,00						0,00	feder			
Lot 17 téléphonie	0,00						0,00				
Lot 19.3 équipement réserves	0,00						0,00				
Travaux complémentaires	0,00						0,00				
Signalisation	0,00						0,00				
Hotte	17.906,79						17.906,79				
Traitement des pierres	3.197,27						0,00	annuler			
Serrures sortie de secours			16.229,68	16.229,68	16.229,68		16.229,68				
Double vitrage							0,00				
Ventilation local serveurs							0,00	7.500,00			
Formation Siemens											
Modification accès échelles techniques							0,00	20.000			
Contrôle RD	2.634,20				2.650,00		2.634,20				
Entretien et GT CSCh honor	3.333,55						3.333,55				
Garantie totale	0,00	35.000,00					0,00	26.250,00	35.000,00		
sous-total	31.956,55	35.000,00	16.229,68	16.229,68	18.879,68	0,00	44.988,96	53.750	35.000		
					18.879,68						
NOUVELLES INITIATIVES											
	0,00						0,00				
sous-total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0		
TOTAL	31.956,55	35.000,00	16.229,68	16.229,68	18.879,68	0,00	44.988,96	53.750	35.000		
différence			0,00		18.879,68						
Crédit variable FEDER						0,00					
Avances de fonds						0,00					
Ligne de crédit											
Total HORNU 2006				16.229,68		0,00					

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - PARIS

Nathalie Grippa

PARIS

6/12/2006

Dossiers	Encours	Prévisions	Prévisions	Engagements	Prévisions	Paiements	Encours	Prévisions			
	au 1/1/2006	engagts	engagts					engagements			
	euros	prog phys	ajustées		paielements			2007	2008	2009	2010
ENTRETIENINCONTOURNABLE											
Honoraires Jelli - bureaux	5.916,77	13.000,00	12.400,00	12.400,00	17.818,33	13.249,53	5.067,24				
Honoraires Jelli - librairie	2.737,45	0,00	0,00		2.433,29	2.433,29	304,16				
Aménagement librairie BD (P2)	37.964,63	0,00	4.208,20	4.208,20	41.372,83	41.372,83	800,00				
Transformation bureaux		153.000,00	158.918,49	158.918,49	63.346,97	63.346,97	95.571,52				
acquisition morceau couloir							0,00	6.720,00			
Honoraires Scénographie et foyer	0,01						0,01	à annuler			
Monte décors	229.566,22	0,00	0,00		91.826,49		229.566,22				
SOCOTEC		10.601,84	10.608,52	10.608,52	6.171,36		10.608,52				
Désenfumage**	0,00						0,00	150.000,00			
étude ingénierie désenfumage	0,00	13.000,00					0,00	13.000,00			
Éclairage de secours de la cour	0,00		7.923,50	7.923,50	7.923,50	7.923,50	0,00				
Transformateur Askarel (2008)	0,00						0,00		35.000,00		
Garantie totale	7.036,29	14.000,00	7.179,63	7.179,63	10.697,77	10.697,77	3.518,14	15.000,00	28.000,00	28.000,00	28.000,00
sous-total	283.221,36	203.601,84	201.238,34	201.238,34	241.590,54	139.023,89	345.435,81	184.720,00	63.000,00	28.000,00	28.000,00
			0,00		102.566,65						
NOUVELLES INITIATIVES											
Rénovation salle d'expo (2007)							0,00	150.000,00			
Climatisation bureaux (opportunité non avérée)							0,00				
Etude climatisation							0,00				
sous-total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150.000,00	0,00	0,00
TOTAL	283.221,36	203.601,84	201.238,34	201.238,34	241.590,54	139.023,89	345.435,81	184.720,00	213.000,00	28.000,00	28.000,00
différence			0,00		102.566,65						
Avances de fonds							0,00				
Ligne de crédit							0,00				
Total Paris 2006				201.238,34		139.023,89					

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - AVIGNON

Sylvie Rogien

AVIGNON

6/12/2006

Dossiers	Encours	prévisions	Prévisions	Engagements	Prévisions	Palements	Encours	Prévisions		
	au 01/01/06	engagts	engagts					engagts		
	euros	prog phys	ajustées		palements			2007	2008	2009
ENTRETIEN/INCONTOURNABLE										
Renouvellement des gradins (2)										
Fourn et plac gradins L6	1.570,99						1.570,99			
Menuiserie L5	1.085,49						1.085,49			
Remplacement garde corps maison	0,00	10.000,00					0,00	7.500,00		
Aménagements compl.										
Honoraires HVAC Garcia	22.197,76				22.197,76	17.825,28	4.372,48			
HVAC - Sanitaire		110.000,00	104.633,15	104.633,15	104.633,15	99.360,78	5.272,37			
décomptes			6.040,83	6.040,83	6.040,83		6.040,83			
Aménagements cuisine	18.933,97				19.000,00		18.933,97	100% AGI		
sous-total	43.788,21	120.000,00	110.673,98	110.673,98	151.871,74	117.186,06	37.276,13	7.500,00	0,00	0,00
NOUVELLES INITIATIVES										
Tonnelle		30.000,00					0,00		15.000,00	
Fermeture terrasse							0,00		à estimer	
Couverture ruelle							0,00		à estimer	
Isolation toiture théâtre		35.000,00					0,00	17.500,00		
détection intrusion		20.000,00					0,00	10.000,00		
Nouveau pavage accès Théâtre		10.000,00					0,00			5.000,00
réaménagement studios (3)							0,00			15.000,00
lier équipement			40.000,00	6.429,46	6.355,07	6.355,07	74,39	27.000,00	27.000,00	
sous-total	0,00	95.000,00	40.000,00	6.429,46	6.355,07	6.355,07	74,39	54.500,00	42.000,00	20.000,00
Total	43.788,21	215.000,00	150.673,98	117.103,44	158.226,81	123.541,13	37.350,52	62.000,00	42.000,00	20.000,00
différence			33.570,54		34.685,68					
avances de fonds						0,00				
Total Avignon 2006				117.103,44		123.541,13				
ATTENTION TOUS LES CHIFFRES REPRESENTENT 50% DE LA DEPENSE A CHARGE DU MINISTERE ET 50% A CHARGE DU CGRI										
		CGRI 2005	75.000,00							
		CGRI 2006	75.673,98							
		Total	150.673,98							

6/12/2006

2010
0,00
0,00
0,00

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - COMACINA

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - VENISE

Chantal Dassonville

VENISE

6/12/2006

Dossiers	Encours au 1/1/2006	prévisions engagts prog phys	Prévisions engagts ajustées	Engagements	Prévisions paiements	Paiements	Encours	Prévisions engagements		
VENISE	euros							2007	2008	2009
Matériel audio visuel			8.879,79	8.879,79	8.879,79	8.879,79	0,00			
Total	0,00	0,00	8.879,79	8.879,79	8.879,79	8.879,79	0,00	0,00	0,00	0,00
avances de fonds					0,00	0,00				
ligne de crédit						0,00				
total Venise 2006				8.879,79		8.879,79	0,00	0,00	0,00	0,00

Chantal Dassonville

VENISE

6/12/2006

2010
0,00
0,00

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - RÉCAP.
72.41

6/13/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - FORUM

Anne Lorguet

FORUM

6/12/2006

Dossiers	Encours au 1/1/2006	Prévisions engagts	Prévisions engagts	Engagements	Prévisions	Palements	Encours	Prévisions engagts	Prévisions engagts	Prévisions engagts	Prévisions engagts
	Euros	progr phys	ajustées		palements	faits		2007	2008	2009	2010
ENTRETIEN/INCONTOURNABLE											
Détection incendie	0	330 292,10	350 972,87	350 972,87	330 000,00	293 754,62	57 218,25				
Honor B.E. détection incendie	21 865,30	15 270,00	18 500,77	18 500,77	37 000,00	25 361,30	15 004,77				
Garantie totale	3 358,04	31 000,00	36 798,60	36 798,60	28 136,67	28 136,67	12 019,97	39 500,00	39 500,00	39 500,00	39 500,00
Stop-chutes pont salle		26 000,00					0,00	26 000,00			
sous-total	25 223,34	402 562,10	406 272,24	406 272,24	395 136,67	347 252,59	84 242,99	65 500,00	39 500,00	39 500,00	39 500,00
			0,00		47 884,08						
NOUVELLES INITIATIVES											
rideau d'air chaud entrée (*)		12 000,00					0,00	14 000,00			
rénovation et amélioration sanitaires (*)		14 000,00	12 367,41	12 367,41	12 367,41	12 367,41	0,00				
remplacement fauteuils et chaises							0,00		450 000,00		
accroches son suppl.							0,00	60 000,00			
amélioration ventilation salle							0,00			?	
sous-total	0,00	26 000,00	12 367,41	12 367,41	12 367,41	12 367,41	0,00	74 000,00	450 000,00	0,00	0,00
total	25 223,34	428 562,10	418 639,65	418 639,65	407 504,08	359 620,00	84 242,99	139 500,00	489 500,00	39 500,00	39 500,00
différence			0,00		47 884,08						
Bail emphytéotique											
Avances de fonds						0,00					
Total Forum 2006				418 639,65		359 620,00					
(*) travaux pendant la fermeture suite remplacement détection incendie obligatoirement en août 2006.											

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - CHURCHILL PARC

Anne Lorquet

CHURCHILL - PARC

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - SAUVENIÈRE

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - OPL

Bernard Silvestre

OPL

6/12/2006

Dossiers	Encours au 1/1/2006	Prévisions engagts	Prévisions engagts	Engagements	Prévisions engagts	Palements	Encours	Prévisions engagts	Prévisions engagts	Prévisions engagts	Prévisions engagts
	euros	progr phys	ajustées		palements			2007	2008	2009	2010
ENTRETIEN/INCONTOURNABLE											
Détection intrusion	0,00						0,00				
Remplacement des globes	0,00						0,00				
GT Ascenseur	1.412,86						0,00				
Travaux de sécurité (passerelle, ligne de vie...)	4.806,76	26.000,00	21.092,40	21.092,40	15.819,30	15.819,30	10.079,86	50.000,00	22.500,00	22.500,00	22.500,00
Garantie totale	0,00						0,00				
Variantes	18.331,50						18.331,50				
sous-total	24.551,12	26.000,00	21.092,40	21.092,40	15.819,30	15.819,30	28.411,36	72.500,00	22.500,00	22.500,00	22.500,00
					0						
NOUVELLES INITIATIVES											
Rénovation et protection de la façade											
Enseigne								14.000,00			
sous-total	0	0	0	0	0	0	0	14.000,00	0	0	0
total	24.551,12	26.000,00	21.092,40	21.092,40	15.819,30	15.819,30	28.411,36	86.500,00	22.500,00	22.500,00	22.500,00
différence			0,00		0,00						
Avances de fonds						0,00					
total 2006				21.092,40		15.819,30					

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - CASERNE FONCK

Anne Lorquet

Caserne Fonck

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - VERVIERS

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - MANÈGE.MONS

Anne CHAPONAN

Salle de spectacles Manège.MONS

6/12/2006

MANÈGE.MONS	Encours au 1/1/2006 euros	Prévisions engagts progr phys	Prévisions engagts ajustées	Engagements	Prévisions engagts ajustées	Paiements	Encours	Prévisions Engagements			
								2007	2008	2009	2010
ENTRETIEN/INCONTOURNABLE											
Honoraires	11.189,78		160.042,98	160.042,98	159.000,00	62.012,96	109.219,80				
Coordinateur sécurité	363,00						363,00				
SECO	10.853,70				10.853,70	10.853,70	0,00				
Assurance	16.819,90				16.819,90	16.819,90	0,00				
Travaux											
Commande initiale	406.702,83				406.702,83	406.702,83	0,00				
Commande supplémentaire	111.409,04				111.409,04	111.409,04	0,00				
décomptes, révision y compris acier	353.506,31	65.000,00	541.895,30	541.895,30	794.737,00	794.737,00	100.664,61				
Raccordements électricité	45.775,15				45.412,15	45.412,15	0,00				
Raccordement Gaz	10.043,00						10.043,00				
Signalétique	37.939,55	6.000,00	5.541,80	5.541,80	42.440,00	42.440,00	1.041,35				
Intégration OA	20.051,85		2.507,51	2.507,71	21.335,71	21.335,71	1.223,85				
phase 2 / 1er équipement											
honoraires	61.320,31	25.000,00	85.847,37	85.847,37	10.497,13	10.497,13	136.670,55	94.000,00			
Mobilier espaces publics		82.000,00	81.065,27	81.065,27	81.065,27	81.065,27	0,00				
Tenturerie	44.151,09				44.102,69	44.102,69	48,40				
salle de répétition	351.753,85	10.000,00	0,00		351.753,85	351.753,85	0,00				
Sol salle de répétition			0,00		0,00						
praticables	11.546,30				11.546,30	11.546,30	0,00				
projecteurs		150.000,00	146.315,50	146.315,50	146.315,50	146.315,50	0,00				
SOUS TOTAL	1.493.425,66	338.000,00	1.023.215,73	1.023.215,93	2.253.991,07	2.157.004,03	359.274,56	94.000,00	0,00	0,00	0,00
			0		96.987						
NOUVELLES INITIATIVES											
1er équipement											
équipement son							0,00				
Mobilier II bureaux et répét							0,00	100.000,00			
Scènes lots 1 et 2			138.725,53				0,00	100.000,00			
Horeca cuisine							0,00	100.000,00	100.000,00		
boucle sonore							0,00		10.000,00		
SOUS TOTAL		0,00	138.725,53	0,00	0,00	0,00	0,00	200.000,00	220.000,00	0,00	0,00
Total	1.493.425,66	338.000,00	1.161.941,26	1.023.215,93	2.253.991,07	2.157.004,03	359.274,56	294.000,00	220.000,00	0,00	0,00
Différence			138.725,33		96.987,04						
Avances de Fonds							0,00				
Crédit variable FEDER							0,00				
Total 2006				1.023.215,93	2.253.991,07	2.157.004,03					

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - DÉPÔT OA

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - MUNDANEUM

Sylvie Rogien

MUNDANEUM

6/12/2006

Dossiers	Encours	Prévisions	Prévisions	Engagements	Prévisions	Palements	Encours	Prévisions	Prévisions	Prévisions
MUNDANEUM	au 1/1/2006	engagts	engagts					engagts	engagts	engagts
	euros	progr phys	ajustées		palements			2007	2008	2009
ENTRETIEN / INCONTOURNABLE:										
Travaux toitures			0,00				0,00			
Chauffage			7.843,90	7.843,90	7.843,90	7.843,89				
Compartmentage								55.000,00		
Desenfumage musée								40.000,00		
NOUVELLES INITIATIVES										
Rénovation bâtiments administratifs									1.602.000,00	
Total	0,00	0,00	7.843,90	7.843,90	7.843,90	7.843,89	0,00	95.000,00	1.000.000,00	0,00
avances de fonds										
ligne de crédit										
total 2006	0,00	0,00	7.843,90	7.843,90	7.843,90	7.843,89	0,00	95.000,00	1.000.000,00	0,00

Sylvie Rogien

MUNDANEUM

6/12/2006

Prévisions
engagés
2010
0,00
0,00

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - MONS 2015 ACA

Sylvie Rogien

MONS 2015 ACA

Dossiers	Encours	Prévisions	Prévisions	Engagements	Prévisions	Palements	Encours	Prévisions		
Mons 2015 Aca	au 1/1/2006	engagts	engagts		palements			engagts		
	euros	progr phys	ajustées					2007	2008	2009
Rénovation. Honoraires								150.000,00		
							0,00			
							0,00			
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150.000,00	0,00	0,00
avances de fonds						0,00				
total 2006	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150.000,00	0,00	0,00

Sylvie Rogien

MONS 2015 ACA

2010
0,00
0,00

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - MONS 2015 CASERNE

Sylvie Rogien

MONS 2015 CASERNE

Dossiers	Encours	Prévisions	Prévisions	Engagements	Prévisions	Paielements	Encours	Prévisions		
Mons 2015 Caserne	au 1/1/2006	engagts	engagts					engagts		
	euros	progr phys	ajustées		paielements			2007	2008	2009
Rénovation Honoraires									100.000,00	
							0,00			
							0,00			
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100.000,00	0,00
avances de fonds						0,00				
total 2006	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100.000,00	0,00

Sylvie Rogien

MONS 2015 CASERNE

2010
0,00
0,00

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - MONS CARRÉ DES ARTS

Sylvie Rogien

MONS CARRE DES ARTS

6/12/2006

Dossiers	Encours	Prévisions	Prévisions	Engagements	Prévisions	Palements	Encours	Prévisions		
Mons Carré des arts	au 1/1/2006	engagts						engagts		
	euros	progr phys	engagts		paiements			2007	2008	2009
TLMB										
Couverture cour. Honoraires								139.000,00		
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139.000,00	0,00	0,00
avances de fonds										
total 2006	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139.000,00	0,00	0,00

Sylvie Rogien

MONS CARRE DES ARTS

6/12/2006

2010
0,00
0,00

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - PHOTO

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - SAMARA

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - FLOBECO

Chantal Dassonville

FLOBECQ résidence d'artistes

6/12/2006

Dossiers	Encours au 1/1/2006 euros	Prévisions engagts progr phys	Prévisions engagts ajustées	Engagements	Prévisions paiements	Paiements	Encours	Prév engag	
								2007	2008
ENTRETIEN/INCONTOURNABLE									
sous-total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NOUVELLES INITIATIVES									
sous-total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			0,00		0,00				
avances de fonds						0,00			

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - CLP

François Boutay

CLP

6/12/2006

Dossiers	Encours au 1/1/2006 euros	Prévisions engagés progr. phys.	Prévisions engagés ajustées	Engagements	Prévisions engagés ajustées	Prévisions engagés ajustées	Prévisions engagés ajustées	Prévisions engagés ajustées	Prévisions engagés ajustées	Prévisions engagés ajustées	Prévisions engagés ajustées
ENTRETIEN / INCONTOURNABLE:											
Nivelles											
protection solaire vitres des locaux	0,00	50.000,00									
- détection incendie - travaux	44.753,23		6.000,00		50.753,23	50.724,53	14.028,68				
- cloisonnement escalier	0,00										
Sortie de secours											
garantie totale	61,2,20	10.000,00	13.058,32	13.058,32	6.217,94	6.931,56	6.738,96	14.000,00	14.000,00	14.000,00	14.000,00
Libramont ¹											
- détection incendie											
- refecton carrelages terrasse											
Gemblioux											
Hannut											
essuie lince cage escalier		8.700,00	0,00								
- détection incendie	0,00	20.000,00	28.073,86	28.073,86							
- Hannut garantie totale	4.586,02	8.000,00	4.792,10	4.792,10	8.482,40	8.482,46	103,06	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Marche ²											
transfo eskaro	10.980,00				10.980,00	10.980,00	0,00				
Arlon ³											
Lobbes											
garage: protection antiair	7.089,38				7.089,38	7.089,38	0,00				
détection incendie	0,00	20.000,00									
épisage	0,00	17.500,00	0,00								
Rayonnage mobile											
garage total	587,94	8.000,00	8.976,00	8.976,00	5.587,30	5.587,97	1.965,99	8.000,00	8.000,00	8.000,00	8.000,00
Bureaux: peinture et revêtement de sol		15.000,00	15.858,28	15.858,28							
hall et réserve: peintures intérieures	16.518,92				16.488,67	16.488,67	0,00				
Sous total	85.127,98	154.700,00	74.658,56	68.658,56	105.609,64	86.294,58	66.668,81	311.500,00	32.000,00		
NOUVELLES INITIATIVES:											
Nivelles											
aménagement ludothèque											
Sous total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total	85.127,98	154.700,00	74.658,56	68.658,56	105.609,64	86.294,58	66.668,81	311.500,00	32.000,00		
différence			6.000,00								
Avances de fonds											
Total 2006				68.658,56	86.294,58						

1: 01-02-06: bien coordonner entre subventions et investissements directs pour l'aménagement de la bibliothèque locale
2: 01-02-06: organiser réunion sur place pour formaliser accord sur le transfert à la Province
3: 01-02-06: idem

**ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - RÉCAP.
72.42.**

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - HALLES DE SCHAERBEEK

Nathalie Grippa

HALLES DE SCHAERBEEK

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - VARIA

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - TANNEURS

Sylvie Rogien

TANNEURS

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - PLAN K

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - PALACE

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - FONDERIE

François Boutay

FONDERIE

6/12/2006

[illegible]

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - ISELP

Nathalie Grippa

ISELP

6/12/2006

Dossiers ISELP	Encours au 1/1/2006 euros	Prévisions engagts progr phys	Prévisions engagts ajustées	Engagements	Prévisions engagts ajustées	Prévisions engagts ajustées	Prévisions engagts ajustées	Prévisions engagts ajustées	Prévisions engagts ajustées	Prévisions engagts ajustées	Prévisions engagts ajustées	Prévisions engagts ajustées	Prévisions engagts ajustées
Entretien/incontournable:													
Gros-oeuvre décomptes	30.110,76	11.300,00											
Travaux divers	1.085,77												AL
menuiserie métal	1.933,20												AL
Honoraires Lelubre aile gauche	44.912,16	42.195,12				17.405,49	6.329,27	38.582,89	42.195,12				AL
remplacement toiture aile droite		75.000,00	75.000,00										
peinture façade avant													
Garantie totale	0,00												
Centre de doc -ISELP													
Mise en conf. gaz. élec. inc	0,00	10.000,00	17.189,02	17.189,02	17.189,02	17.189,01	0,01						
Remise en état chemin mitoyen		12.000,00	6.869,90	6.869,90	6.869,90	6.869,90	0,00						
Cloison RF													
sous-total	78.041,89	150.495,12	99.058,92	24.058,92	41.464,41	30.388,18	68.693,66	90.995,12	10.000,00	10.000,00	10.000,00		
				75.000,00		11.076,23							
Nouvelles initiatives													
Aménagement aile gauche*		745.360,00						0,00	750.000,00	0,00			
Restauration Œuvre Kossuth		10.000,00						0,00	10.000,00				
sous-total	0,00	755.360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750.000,00	10.000,00	0,00	0,00	
TOTAL	78.041,89	905.855,12	99.058,92	24.058,92	41.464,41	30.388,18	68.693,66	90.995,12	20.000,00	10.000,00	10.000,00		
avances de fonds								0,00					
ligne de crédit								0,00					
total 2006				24.058,92		30.388,18							
20%AP	1582,32	50% Projet	7911,585	déjà payé	6329,27	15823,175							

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - SAINT-JOSSE

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - MARNI

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - VARIÉTÉS

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - LITTÉRATURE

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - MUSÉE IMMIGRATION

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - MAISONS

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - RÉCAP. 72.43.

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - LA MARLAGNE

6/12/2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - NANNINE

François Boutay

AB 72.65: Nannine

6/12/2006

Dossiers	Encours au 01/01/2006	Prévisions engagés	Prévisions engagés	Engagements	Prévisions	Paiements	Encours	Prévisions engagements			
NANINNE	euros	progr phys	ajustées		paiements			2007	2008	2009	2010
ENTRETIEN INCONTOURNABLE:											
Etanchéité toitures Ph 1 et 2:	tra	114.591,86			114.591,86	114.591,86	0,00				
révision		26.224,99		23.160,04	49.486,07	49.385,03	0,00				
décomptes		41.664,95			41.664,95	41.664,95	0,00				
Recouvrement caillebotis (confection tentes)		0,00	10.000,00				0,00	10.000,00			
Compartmentage Rt cabine peinture		0,00	8.000,00				0,00	8.000,00			
Façades Honor. Artiste (peintures)		9.825,00			9.825,00	5.300,00	4.525,00				
Façades peintures.			145.000,00	73.664,80	73.664,80		73.664,80				
Renouvellement détection incendie: Etude							0,00	7.000,00			
Renouvellement détection incendie: Travaux								70.000,00			
Garantie totale		964,39	9.000,00	9.017,93	9.017,93	7.486,77	7.486,77	2.495,55	10.500,00	10.500,00	10.500,00
Sous total	193.271,19	172.000,00	105.842,77	105.842,77	223.054,65	218.428,61	80.685,35	105.500,00	10.500,00	10.500,00	10.500,00
NOUVELLES INITIATIVES:			0,00		4.625,04						
Ventilation dépôt audio		0	10.000,00				0,00	10.000,00			
Ventilation dépôt camping			15.000,00					15.000,00			
Renouvellement aérothermes hall audio							0,00	25.000,00			
Aménagement bureau d'accueil								étude par Chantal S.			
travaux							0,00		90.000,00		
Rénovation des douches							0,00		en 2008	à estimer	
Rénovation des sanitaires							0,00		en 2008	à estimer	
Réfection des accès extérieurs								40.000,00			
révision éclairage extérieur								en 2007	à estimer		
Sous total	0,00	25.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90.000,00	90.000,00	0,00	0,00
Total	193.271,19	197.000,00	105.842,77	105.842,77	223.054,65	218.428,61	80.685,35	195.500,00	100.500,00	10.500,00	10.500,00
avances de fonds dépenses réelles	Nannine										
total 2006				105.842,77		218.428,61					

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - ROSSIGNOL

François Boutay

AB 72.65: Rossignol

6/12/2006

Dossiers	Encours au 01/01/06 euros	Prévisions engagts progr phys	Prévisions engagts ajustées	Engagements	Prévisions	Palements	Encours	Prévisions engagements			
ROSSIGNOL						palements		2007	2008	2009	2010
ENTRETIEN/INCONTOURNABLE:											
Portes RF et cloisons grenier		21.000,00	18.801,00		0,00		0,00				
Eclairage secours		6.500,00					0,00	6.500,00			
Réfectoire: revêtement de sol								20.000,00			
Renouvellement détection incendie								35.000,00			
Sous total	0,00	27.500,00	18.801,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61.500,00	0,00		
NOUVELLES INITIATIVES:											
Sous total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL général	0,00	27.500,00	18.801,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61.500,00	0,00		
avances de fonds dépenses réelles	Rossignol						0,00				
total 2006				0,00		0,00					

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - AMBLÈVE

François Boutay

AB 72.65: Rue de l'Ambiève à Auderghem

6/12/2006

Dossiers	Encours au 01/01/06	Prévisions engagts	Prévisions engagts	Engagements	Prévisions	Palements	Encours	Prévisions engagements	Prévisions engagements
AMBLEVE	euros	progr phys	ajustées		paiements			2007	2008
ENTRETIENINCONTOURNABLE:									
Détection incendie + pictogrammes		15.000,00	0,00				0	sur avances de fonds	
Revêtement sol bureaux-escaliers+peintures		28.500,00	19.789,50	19.789,55	19.789,55		19.789,55		
Sous total	0,00	43.500,00	19.789,50	19.789,55	19.789,55	0,00	19.789,55	0,00	0,00
NOUVELLES INITIATIVES:									
Cloisonnement logement		8.000,00					0,00		
Sous total	0,00	8.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL général	0,00	51.500,00	19.789,50	19.789,55	19.789,55	0,00	19.789,55	0,00	0,00
avances de fonds dépenses réelles									
	Ambiève					0,00			
total 2006				19.789,55		0,00			

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - RÉCAP. 72.65.

François Boutay

RECAPITULATIF 72.65
INVESTISSEMENTS DIRECTS 2006

6/12/2006

Dossiers	Encours au 01/01/06 euros	Prévisions engagts progr phys	Prévisions engagts ajustées	Engagements	Prévisions paiements	Paiements	Encours	Prévisions engagemt	
								2007	2008
La Marlagne	79.915,35	334.000,00	302.199,61	122.199,61	146.624,35	104.839,84	93.743,31	472.405,00	99.500,00
Nanine	193.271,19	197.000,00	105.842,77	105.842,77	223.054,65	218.428,61	80.685,35	195.500,00	100.500,00
Rosignol	0,00	27.500,00	18.801,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61.500,00	0,00
Amblève	0,00	51.500,00	19.789,50	19.789,55	19.789,55	0,00	19.789,55	0,00	0,00
sous total	273.186,54	610.000,00	446.632,88	247.831,93	389.468,55	323.268,45	194.218,21	729.405,00	200.000,00
avances de fonds		60.000,00	60.000,00	60.000,00	60.000,00	60.000,00			
TOTAL	273.186,54	670.000,00	506.632,88	307.831,93	449.468,55	383.268,45	194.218,21	729.405,00	200.000,00
consommation % initial				46,43%		85,93%			
initial 2006		663.000,00	663.000,00	663.000,00	446.000,00	446.000,00			
Ajustement 07			663.000,00	663.000,00	446.000,00	446.000,00			
différence		-7.000,00	156.367,12	355.168,07	-3.468,55	62.731,55			

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - RÉCAP. GÉNÉRAL

Ch Dassonville

RECAPITULATIF GENERAL investissements directs 2006

6/12/2006

Dossiers	Encours au 01/01/2006 euros	Prévisions engagts progr phys	Prévisions engagts ajustées	Engagements	Prévisions paiements	Paiements	Encours	Prévisions engagts 2007		Prévisions Engagts 2008
72.41: Communauté française	1.422.367,61	2.178.890,40	1.356.940,75	861.703,58	1.463.205,26	1.052.488,76	1.213.173,67	1.761.764,77	0,16	1.403.040,44
72.42: Wallonie	6.011.753,82	6.544.052,18	5.748.029,91	4.779.176,63	6.348.954,73	5.200.890,54	5.587.439,89	5.836.056,00	0,53	5.807.000,00
72.43: Bruxelles	654.861,58	3.605.761,09	920.280,60	437.460,60	657.156,74	558.776,24	489.738,38	2.738.295,12	0,25	5.229.750,00
72.65: Education permanente	273.186,54	670.000,00	506.632,88	307.831,93	449.468,55	383.268,45	194.218,21	729.405,00	0,07	200.000,00
Total	8.362.169,55	12.998.703,67	8.531.884,14	6.386.171,74	8.918.785,28	7.195.423,99	7.484.570,15	11.065.520,89	1,00	12.639.790,44
consommation % à l'initial				70,09%		80,72%				
Initial 2006		8.605.000,00	8.605.000,00	8.605.000,00	8.918.000,00	8.918.000,00				
redistribution /ajustement			9.111.000,00	9.111.000,00	8.914.000,00	8.914.000,00				
redistr			9.111.000,00	9.111.000,00	8.961.000,00	8.961.000,00				
différence		-4.393.703,67	579.115,86	2.724.828,26	42.214,72	1.765.576,01				

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - BUDGET 2004-2005

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - BUDGET 2005-2006

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - BUDGET 2006-2007

[illegible]

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - STATISTIQUE

Infra culturelles - investissements directs - statistique de consommation des crédits

6/12/2006

INVESTISSEMENT DIRECT

	encours au 1/1	Engagt	Total	Ordon exécutés	%	CO initial	
2001	3.756.976,86	7.163.839,59	10.920.816,45	5.676.328,66	51,98%	5.091.733,00	(1)
2002	5.558.071,00	7.530.454,00	13.088.525,00	7.560.727,00	57,77%	6.202.000,00	
2003	5.797.521,00	9.696.679,00	15.494.200,00	5.875.636,00	37,92%	6.786.000,00	
2004	8.362.169,55	8.605.000,00	16.967.169,55	6.883.179,58	40,57%	7.005.600,00	
2005	9.279.248,52	7.271.590,44	16.550.838,96	8.183.390,14	49,44%	8.918.000,00	
évaluation 2006							
2006	8.362.169,55	8.605.000,00	16.967.169,55	8.918.000,00	52,56%	8.918.000,00	

(1) opération Klada déduite

SUBVENTION

	encours au 1/1	Engagt	Total	Ordon exécutés	%
2001	7.298.057,55	3.232.362,97	10.530.420,52	2.434.130,50	23,12%
2002	8.096.290,00	2.329.321,21	10.425.611,21	2.497.253,59	23,95%
2003	7.928.357,62	2.040.401,70	9.968.759,32	4.835.120,32	48,50%
2004	4.034.424,21	3.752.413,05	7.786.837,26	2.427.210,28	31,17%
2005	5.308.713,16	3.801.610,24	9.110.323,40	3.016.543,57	33,11%
évaluation 2006					
2006	6.048.674,54	3.905.000,00	9.953.674,54	3.497.000,00	35,13%

ANNEXE 1 - BUDGET 2006 - INVESTISSEMENTS DIRECTS - PLAN DE SÉCURITÉ À REVOIR

Plan triennuel en matière de Travaux de sécurité dans les bâtiments du SIC

Dossiers	Encours 38.353,00 Euros	Prévisions engagés prog phys	Prévisions engagés ajustées	Engagements	Prévisions paiements	Paiements	Encours	prévisions engagement 2006	2007
BUDGET 72.41									
Seneffe									
Ponts	0,00	60.000,00	60.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#REF!	#REF!
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Garantie totale + extension du contrat	1.362,98	38.000,00	26.494,22	26.494,22	20.892,90	20.892,75	6.964,25	#REF!	29.500,00
Sous-Total Seneffe	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Botanique									
Détection incendie: honoraires	6.800,00	0,00	0,00	0,00	6.460,00	4.511,74	2.288,26	0,00	0,00
Détection incendie: travaux	0,00	#REF!	100.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Intrusion-video surveil. : - honoraires	1.133,18	0,00	0,00	0,00	1.133,18	0,00	1.133,18	0,00	0,00
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Garantie totale	6.100,08	39.000,00	30.500,61	30.500,61	27.450,54	27.450,54	9.150,15	39.000,00	39.000,00
Sous-Total Botanique	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
TNB									
Garantie totale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54.799,23
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
entretien période de garantie HVAC	0,00	18.844,36	17.351,69	17.351,69	17.351,69	17.351,69	0,00	0,00	0,00
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
entretien période de garantie Scéno	5.182,40	2.000,00	0,00	0,00	5.182,40	2.654,40	2.528,00	0,00	0,00
Sous-Total TNB	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Mariemont									
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
1. Abattages arbres ruines	0,00	10.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#REF!	à charge de la
mise à niveau détection intrusion	0,00	12.366,20	13.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#REF!	RW DGRNE
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	0,00
Sous-Total Mariemont	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Hornu									
Entretien et GT CSCh honor	3.333,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3.333,55	0,00	0,00
Garantie totale	0,00	#REF!	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35.000,00	26.250,00
Sous-Total Hornu	3.333,55	#REF!	0,00	0,00	0,00	0,00	3.333,55	35.000,00	26.250,00
Paris									
Désenfumage**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150.000,00	0,00
étude ingénierie désenfumage	0,00	13.000,00	13.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#REF!	0,00
éclairage de secour de la cour	0,00	0,00	7.923,50	7.923,50	7.923,50	7.923,50	0,00	0,00	0,00
Transformateur Askarel (2008)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35.000,00
Garantie totale	7.036,28	14.000,00	7.179,63	7.179,63	10.697,77	10.697,77	3.518,14	15.000,00	#REF!
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#REF!	0,00
Sous-Total Paris	7.036,28	27.000,00	28.103,13	15.103,13	18.621,27	18.621,27	3.518,14	#REF!	#REF!
Avignon									
remplacement garde corps maison	0,00	#REF!	7.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00	0,00
Sous-Total Avignon	0,00	#REF!	7.500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10.000,00	0,00
Comacina									
Néant									
Sous-Total Comacina	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Venise									
Néant									
Sous-Total Venise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL BUDGET 72.41	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
BUDGET 72.42									
Forum									
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Détection incendie	0,00	#REF!	350.972,87	350.972,87	330.000,00	293.754,62	57.218,25	330.292,10	0,00
Honor B.E. détection incendie	21.865,30	15.270,00	18.500,77	18.500,77	37.000,00	25.361,30	15.004,77	0,00	0,00
Garantie totale	3.358,04	#REF!	36.798,60	36.798,60	28.136,67	28.136,67	12.019,97	31.000,00	39.500,00
Sous-Total Forum	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Churchill - Parc									
Churchill	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Garantie totale	1.093,38	#REF!	12.215,48	12.215,48	9.161,64	9.161,64	4.147,22	10.000,00	13.000,00
Parc	0,00	#REF!	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parc	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Parc	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Parc	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Sous-Total Churchill - Parc	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Grignoux 3									
Néant									
Sous-Total Grignoux 3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPL									
Détection intrusion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
GT Ascenseur	1.412,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Garantie totale	4.806,76	#REF!	21.092,40	21.092,40	15.819,30	15.819,30	10.079,86	26.000,00	22.500,00
Désamiantage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Variantes	18.331,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18.331,50	0,00	0,00
Sous-Total OPL	24.551,12	#REF!	21.092,40	21.092,40	15.819,30	15.819,30	28.411,36	26.000,00	22.500,00
Caserne Fonck									
Néant									
Sous-Total Caserne Fonck	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Verviers									
Néant									
Sous-Total Verviers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Manège.Mons									
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Sous-Total Manège.Mons	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Dépôt OA									
inventaire amiante (avances de fonds)									
Sous-Total Dépôt OA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mundaneum									
Néant									
Sous-Total Mundaneum	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TLMB									
Néant									
Sous-Total TLMB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Photo									
Garantie totale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20.000,00
Sous-Total Photo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20.000,00
Samara									
Néant									
Sous-Total Samara	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Flobecq									
Néant									
Sous-Total Flobecq	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CLP									

Plan triennuel en matière de Travaux de sécurité dans les bâtiments du SIC

Dossiers	Encours 38.353,00 Euros	Prévisions engagés prog phys	Prévisions engagés ajustés	Engagements	Prévisions paielements	Paielements	Encours	prévisions engagement 2006	2007
Nivelles - détection incendie : travaux	44.753,21	0,00	6.000,00	0,00	50.753,21	30.724,53	14.028,68	0,00	0,00
Nivelles - #REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Nivelles - cloisonnement escalier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nivelles - garantie totale	612,20	#REF!	13.058,32	13.058,32	6.217,94	6.931,56	6.738,96	10.000,00	14.000,00
Libramont - détection incendie	0,00	#REF!	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hannut - détection incendie	0,00	#REF!	28.073,86	28.073,86	0,00	0,00	28.073,86	20.000,00	0,00
Hannut - Hannut:garantie totale	4.586,02	#REF!	4.792,10	4.792,10	8.482,46	8.482,46	103,06	8.000,00	10.000,00
Marche - transfo askarel	10.980,30	0,00	0,00	0,00	10.980,00	10.980,00	0,00	0,00	0,00
Lobbes - garage: protection amiante	7.089,39	0,00	0,00	0,00	7.089,39	7.089,39	0,00	0,00	0,00
Lobbes - détection incendie	0,00	#REF!	25.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20.000,00	0,00
Lobbes - #REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Lobbes - épouttage	0,00	#REF!	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17.000,00	0,00
Lobbes - Garantie totale	587,94	#REF!	6.876,02	6.876,02	5.597,97	5.597,97	1.865,99	8.000,00	0,00
Sous-Total CLP	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
SOUS-TOTAL BUDGET 72.42	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
BUDGET 72.43									
Halles de Schaerbeek									
Intégration œuvre d'art	0,00	#REF!	71.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71.000,00	0,00
Sous-Total Halles de Schaerbeek	0,00	#REF!	71.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71.000,00	0,00
Varia									
Complément perches	0,00	#REF!	97.030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97.030,00	#REF!
Contrat garantie totale	813,43	13.500,00	15.773,49	15.773,49	12.458,07	12.458,07	4.128,85	#REF!	17.500,00
Sous-Total Varia	813,43	#REF!	112.803,49	15.773,49	12.458,07	12.458,07	4.128,85	#REF!	#REF!
Tanneurs									
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Sous-Total Tanneurs	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Plan K									
ligne de vie toiture	35.237,23	0,00	3.834,88	3.834,88	30.567,08	23.600,98	15.471,13	0,00	0,00
Garantie totale	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Sous-Total Plan K	0,00	#REF!	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Palace									
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Sous-total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-Total Palace	5.887,22	10.000,00	18.254,97	18.254,97	9.814,34	5.883,63	18.258,56	10.000,00	0,00
Fonderie									
Néant									
Sous-Total Fonderie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ISELP									
Garantie totale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#REF!	0,00
Remise en état chemin mitoyen	0,00	#REF!	6.869,90	6.869,90	6.869,90	6.869,90	0,00	12.000,00	0,00
Sous-Total ISELP	0,00	#REF!	6.869,90	6.869,90	6.869,90	6.869,90	0,00	#REF!	0,00
Saint Josse									
Portes RF et éclairage VS8	0,00	#REF!	34.286,95	34.286,95	34.286,94	34.286,94	0,01	25.000,00	0,00
Sous-Total Saint Josse	0,00	#REF!	34.286,95	34.286,95	34.286,94	34.286,94	0,01	25.000,00	0,00
Marni									
???	0,00	45.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.200.000,00
Sous-Total Marni	0,00	45.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.200.000,00
Variété									
Néant									
Sous-Total Variété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Littérature									
Néant									
Sous-Total Littérature	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Musée Immigration									
Néant									
Sous-Total Musée Immigration	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Maisons									
Musique									
Femmes									
Femmes: Femmes rénovation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#REF!	1.500.000,00
Femmes: Espaces	0,00	#REF!	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150.000,00	0,00
Enfants Travaux de mise en sécurité	7.072,45	0,00	0,00	0,00	4.568,36	4.568,36	2.504,09	A annuler	0,00
Ecrivains									
Immigrés Mise en conformité SRI SIPPT	0,00	#REF!	24.365,77	24.365,77	24.365,77	0,00	24.365,77	25.000,00	0,00
Sous-Total Maisons	7.072,45	#REF!	24.365,77	24.365,77	28.934,13	4.568,36	26.868,86	#REF!	1.500.000,00
SOUS-TOTAL BUDGET 72.43	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
BUDGET 72.41									
La Marlagne									
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
2 Transfos askarel	33.457,18	0,00	0,00	0,00	33.457,18	31.023,16	0,00	0,00	0,00
Garantie totale	5.525,79	#REF!	59.678,17	59.678,17	48.902,97	48.902,67	16.301,29	53.000,00	68.500,00
Sous-Total La Marlagne	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Naninne									
Compartimentage Rf cabine peinture	0,00	#REF!	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8.000,00	0,00
Garantie totale	964,39	#REF!	9.017,93	9.017,93	7.486,77	7.486,77	2.495,55	9.000,00	10.500,00
Renouvellement détection incendie. Tr	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#REF!	70.000,00
Sous-Total Naninne	964,39	#REF!	9.017,93	9.017,93	7.486,77	7.486,77	2.495,55	#REF!	80.500,00
Rossignol									
#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Sous-Total Rossignol	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
Amblève									
Détection incendie + pictogrammes	0,00	#REF!	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15.000,00	0,00
Sous-Total Amblève	0,00	#REF!	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15.000,00	0,00
SOUS-TOTAL BUDGET 72.41	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
TOTAL	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!

ANNEXE 2

AB 33.19.21

- soutien aux éditeurs étrangers publiant les traductions d'ouvrages d'auteurs de la Communauté française.
- Collège des traducteurs littéraires de Seneffe en fonction du contrat programme, 5subvention indexée°
- Centre européen de traduction littéraire

ANNEXE 3

DO 23 AB 33.01 ET 33.02.23Décomposition du crédit :

A.B.	P.A.	INITIAL 06	INDEX	PACA	EGC	REPRISE PARTIELLE DE L'INDEX	INITIAL 07
33 01	23	7.777	140	529	200	-75	8.571
33 02	23	7.973	144	529	250	-75	8.821

ANNEXE 4

DO 24 – AB 33.37 & 33.38.1433.37

Convention avec le Mundaneum

33.38

Centres d'archives privées reconnus :

- IEV : 104.517
- Centre d'Animation et de recherche en Histoire ouvrière et populaire (Carhop) : 96.473
- Centre des Archives communistes en Belgique (Carcob) : 51.795
- Centre Jean Gol : 26.795
- Institut liégeois d'Histoire sociale (ILHS) : 26.795
- Institut d'Histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES) : 88.000

Centres conventionnés

- Sauvegarde des Archives industrielles du Couchant de Mons (SAICOM) : 80.188
- Archives d'Architecture Moderne : 51.141
- CEFE –Ecolo : 27.000

ANNEXE 5 - RÉCAPITULATIFS DES PRÉVISIONS

Annexe : Récapitulatifs des prévisions DO 15 – Infrastructures culturelles

Ch Dassonville

RECAPITULATIF GENERAL Investissements directs 2006

16/11/2006

Dossiers	Encours au 01/01/2006 euros	Prévisions engagés progr phys	Prévisions ajustées	Engagements	Prévisions paiements	Paiements	Encours	Prévisions engagés 2007	Prévisions Engagés 2008
72.41: Communauté française	1.422.367,61	2.208.850,42	1.363.338,89	730.593,35	1.550.920,47	898.681,75	1.220.987,45	1.701.489,77	1.403.040,44
72.42: Wallonie	6.011.763,62	8.544.052,13	5.675.943,44	4.547.727,72	6.484.801,18	4.384.774,96	6.165.250,40	5.806.056,00	5.807.050,00
72.43: Bruxelles	684.681,58	3.605.761,03	954.844,34	367.524,54	740.586,21	583.406,53	433.297,83	2.582.285,12	5.229.750,00
72.65: Education permanente	273.186,54	670.000,00	595.167,08	234.167,13	449.466,55	363.288,45	120.553,41	719.905,00	200.000,00
Total	8.382.189,35	13.028.703,67	8.689.293,16	5.880.012,74	9.225.766,41	8.230.191,69	7.940.083,09	10.803.726,89	12.839.760,44
consommation % à l'initial				84,54%		69,89%			
Initial 2006		8.605.000,00	8.605.000,00	8.605.000,00	8.916.000,00	8.916.000,00			
redistribution /ajustement			9.111.000,00	9.111.000,00	8.914.000,00	8.914.000,00			
redistrib			9.111.000,00	9.111.000,00	8.981.000,00	8.981.000,00			
différence		-4.423.703,67	521.706,05	3.230.987,26	-264.755,41	2.730.868,31			

Désignations 78.42 RW	Encours au 1/1/2008 euros	Prévisions engagés progr. phys.	Prévisions engagés ajustées	Engagements	Prévisions paiements	Encours	Prévisions		
							2007	Engagés 2008	2009 2010
Perum	25.723,34	428.562,10	418.639,65	418.639,65	277.205,52	188.657,47	138.500,00	488.500,00	39.500,00
Churchill	1.093,38	40.000,00	41.128,64	41.128,64	30.574,07	11.647,95	65.000,00	13.000,00	33.300,00
Sauvignère	2.568.778,33	69.900,00	140.000,00	0,00	661.398,23	1.895.382,10	1.507.000,00	0,00	30.000,00
OPL	24.581,12	26.000,00	21.092,40	21.092,40	15.819,30	28.411,39	68.500,00	22.500,00	22.500,00
Casema Fosch	191.162,48	2.340.000,00	848.562,37	413.552,37	280.000,00	539.349,00	2.800.000,00	650.000,00	23.000,00
Vendres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ménégis-Mois	1.453.425,68	338.000,00	1.058.215,73	1.020.709,22	2.222.932,45	455.788,28	254.000,00	220.000,00	0,00
Mars 2015 res	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150.000,00	0,00	0,00
Mars 2015 eseme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100.000,00	0,00
Carré des arts couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139.000,00	0,00	0,00
Dépot OA	207.456,70	138.300,00	0,00	0,00	58.535,20	48.921,50	92.000,00	3.000.000,00	500.000,00
Mindaneum	0,00	0,00	6.857,17	6.857,17	0,00	0,00	65.000,00	1.000.000,00	0,00
Préto	197.824,24	2.650.000,00	2.530.056,04	2.253.056,31	480.020,08	332.158,01	565.000,00	280.000,00	20.000,00
Sinara	1.239.980,61	178.990,08	288.808,74	182.098,28	1.515.531,13	643.368,65	49.000,00	0,00	0,00
Fibrecq	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CLP	65.127,88	154.700,00	78.594,70	40.934,70	105.609,64	39.594,95	56,00	32.000,00	0,00
Avances de fonds		180.000,00	150.000,00	150.000,00	150.000,00				
TOTAUX	6.011.763,82	8.644.652,18	5.876.943,44	4.847.727,72	6.484.801,19	6.188.250,40	6.808.068,00	6.807.000,00	642.000,00
consommation % à l'initial			1.128.215,72	53,2%	2.100.028,22				
Initial 2008			4.812.000,00	4.812.000,00	6.084.000,00	63,5%			
Avancement 07		4.812.000,00	5.486.000,00	5.486.000,00	6.312.000,00				
Redistribution 12			5.768.000,00	5.768.000,00					
Différence		-1.732.052,18	90.066,56	1.218.212,28	-172.801,18	1.927.226,04			
Total 2008 Vallons tout compris									

François Boulay

16/11/2008

RECAPITULATIF 72.65

INVESTISSEMENTS DIRECTS 2008

Dossiers	Encours au 01/01/08 euros	Prévisions engagés prog phys	Prévisions engagés ajustées	Engagements	Prévisions paiements	Paiements	Encours	Prévisions engagement 2007	Prévisions engagement 2008
La Maragne	73.915,35	334.000,00	302.199,61	122.199,61	146.624,35	164.839,84	93.743,11	461.905,00	59.500,00
Narlnne	193.271,19	197.000,00	177.177,97	32.177,97	223.034,66	218.428,61	7.020,55	185.500,00	100.500,00
Rossgnol	0,00	27.500,00	21.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61.500,00	0,00
Amblève	0,00	51.500,00	34.789,50	19.789,55	19.789,55	0,00	19.789,55	0,00	0,00
sous total	273.186,54	610.000,00	535.167,08	174.167,13	389.468,56	383.268,45	120.553,41	718.905,00	200.000,00
avances de fonds		60.000,00	60.000,00	50.000,00	60.000,00	60.000,00			
TOTAL	273.186,54	670.000,00	595.167,08	224.167,13	449.468,56	383.268,45	120.553,41	718.905,00	200.000,00
consommation % initial			35,32%			85,93%			
Initial 2006		663.000,00	663.000,00	663.000,00	446.000,00	446.000,00			
Ajustement 07		663.000,00	663.000,00	663.000,00	446.000,00	446.000,00			
différence		-7.000,00	67.832,92	428.832,87	-3.468,56	62.731,55			

16/11/2006

Infrastructures culturelles
Subventions-prévisions 2006-2008
RECAP GENERAL

DOSSIERS	Encours au 01/01/03	Engagements 2006		Réalise	Paiements 2006		Eng. 2007	Paiem. 2007	Eng. 2008	Remarques
		Intéress	Provisions		Prévisions	Réalise				
63.41.01	5384.892,60	3.726.053,67	3.713.129,52	2.268.604,45	3.392.151,79	2.170.692,00	5.427.384,58	8.317.625,96	11.478,77	
63.42.01	217.408,80	3.417,84	6.734,16	5.734,78	208.162,78	116.941,16	106.202,50	30.167,11	707.03,73	
63.41.ASBL.VF	136.832,17	147.147,84	207.175,19	8.917,97	48.041,36	19.183,28	117.648,94	477.869,00	0,00	
63.42.ASBL.BXL	299.540,84	35.523,02	219.892,67	221,67	56.469,21	51.188,00	248.374,51	604.239,45	0,00	
TOTAL	6048.674,51	3.915.542,47	4.145.950,13	2.251.278,65	3.745.218,14	2.358.004,39	5.889.810,53	10.009.900,32	718.387,50	
Budget disponible		3.903.000,00	4.243.000,00	4.243.000,00	3.450.000,00	3.450.000,00	3.841.000,00	3.457.000,00	3.450.000,00	
Résultat		-10.542,47	97.089,87	2.021.721,15	-295.216,14	1.191.995,61	-508.113,85	-9.512.900,92	2.731.417,50	
Cons. du budget disp.				62,35%		68,35%				

S:\Classement\Ed\Objet\Budget Subventions

Budget subventions infrastructures culturelles 2006 - 2008
63.41.W

14/11/2006

DOSSIER	INTITULÉ	STAGE (DP - F - AF)	Vie	Enjeux	Engagements 2004	Financement 2005	Enjeux	Eng 2007	P. max 2007	Eng 2008	Remarques
					Intitulé	Financement	Enjeux				
030001	TECHER										
030002	Lectures - SUDR - L&E										
030003	Maison de la culture de la Vallée de la Vienne										
030004	Lectures - SUDR - L&E										
030005	Lectures - SUDR - L&E										
030006	Lectures - SUDR - L&E										
030007	Lectures - SUDR - L&E										
030008	Lectures - SUDR - L&E										
030009	Lectures - SUDR - L&E										
030010	Lectures - SUDR - L&E										
030011	Lectures - SUDR - L&E										
030012	Lectures - SUDR - L&E										
030013	Lectures - SUDR - L&E										
030014	Lectures - SUDR - L&E										
030015	Lectures - SUDR - L&E										
030016	Lectures - SUDR - L&E										
030017	Lectures - SUDR - L&E										
030018	Lectures - SUDR - L&E										
030019	Lectures - SUDR - L&E										
030020	Lectures - SUDR - L&E										
030021	Lectures - SUDR - L&E										
030022	Lectures - SUDR - L&E										
030023	Lectures - SUDR - L&E										
030024	Lectures - SUDR - L&E										
030025	Lectures - SUDR - L&E										
030026	Lectures - SUDR - L&E										
030027	Lectures - SUDR - L&E										
030028	Lectures - SUDR - L&E										
030029	Lectures - SUDR - L&E										
030030	Lectures - SUDR - L&E										
030031	Lectures - SUDR - L&E										
030032	Lectures - SUDR - L&E										
030033	Lectures - SUDR - L&E										
030034	Lectures - SUDR - L&E										
030035	Lectures - SUDR - L&E										
030036	Lectures - SUDR - L&E										
030037	Lectures - SUDR - L&E										
030038	Lectures - SUDR - L&E										
030039	Lectures - SUDR - L&E										
030040	Lectures - SUDR - L&E										
030041	Lectures - SUDR - L&E										
030042	Lectures - SUDR - L&E										
030043	Lectures - SUDR - L&E										
030044	Lectures - SUDR - L&E										
030045	Lectures - SUDR - L&E										
030046	Lectures - SUDR - L&E										
030047	Lectures - SUDR - L&E										
030048	Lectures - SUDR - L&E										
030049	Lectures - SUDR - L&E										
030050	Lectures - SUDR - L&E										
030051	Lectures - SUDR - L&E										
030052	Lectures - SUDR - L&E										
030053	Lectures - SUDR - L&E										
030054	Lectures - SUDR - L&E										
030055	Lectures - SUDR - L&E										
030056	Lectures - SUDR - L&E										
030057	Lectures - SUDR - L&E										
030058	Lectures - SUDR - L&E										
030059	Lectures - SUDR - L&E										
030060	Lectures - SUDR - L&E										
030061	Lectures - SUDR - L&E										
030062	Lectures - SUDR - L&E										
030063	Lectures - SUDR - L&E										
030064	Lectures - SUDR - L&E										
030065	Lectures - SUDR - L&E										
030066	Lectures - SUDR - L&E										
030067	Lectures - SUDR - L&E										
030068	Lectures - SUDR - L&E										
030069	Lectures - SUDR - L&E										
030070	Lectures - SUDR - L&E										
030071	Lectures - SUDR - L&E										
030072	Lectures - SUDR - L&E										
030073	Lectures - SUDR - L&E										
030074	Lectures - SUDR - L&E										
030075	Lectures - SUDR - L&E										
030076	Lectures - SUDR - L&E										
030077	Lectures - SUDR - L&E										
030078	Lectures - SUDR - L&E										
030079	Lectures - SUDR - L&E										
030080	Lectures - SUDR - L&E										
030081	Lectures - SUDR - L&E										
030082	Lectures - SUDR - L&E										
030083	Lectures - SUDR - L&E										
030084	Lectures - SUDR - L&E										
030085	Lectures - SUDR - L&E										
030086	Lectures - SUDR - L&E										
030087	Lectures - SUDR - L&E										
030088	Lectures - SUDR - L&E										
030089	Lectures - SUDR - L&E										
030090	Lectures - SUDR - L&E										
030091	Lectures - SUDR - L&E										
030092	Lectures - SUDR - L&E										
030093	Lectures - SUDR - L&E										
030094	Lectures - SUDR - L&E										
030095	Lectures - SUDR - L&E										
030096	Lectures - SUDR - L&E										
030097	Lectures - SUDR - L&E										
030098	Lectures - SUDR - L&E										
030099	Lectures - SUDR - L&E										
030100	Lectures - SUDR - L&E										

[illegible]

16/11/2008

Budget subventions infrastructures culturelles 2006-2008
83.42 BXL

DOSSIERS INTRODUITS AU STAGE (DP - AP - P - AF)	Visa	Encours au 01/01/06	Engagements 2006		Paiements 2006		Exécute	Eng. 2007	Paiem. 2007	Eng. 2008	Rem.
			Initiales	Prévisions ajustées	Réalisé	P.N. Virements					
DOSSIERS CLASSIQUES PRIORITAIRES											
Saint Gilles. Antéfragement du Théâtre Poënie (P)											
Saint Gilles. Antéfragement du Théâtre Poënie - Cerve d'art											
Bxl. Maison des Jeunes. Rto de la prévoyance - Cerve d'art											
Berlém - SG - Jigathe - Centre culturel (AP)			3.117,94	0,00				136.100,00	2.067,11	136.100,00	Evolution du dossier compromise
Forces - Bibliothèque (DP)								244.482,44		315.251,08	Evolution du dossier compromise
Wolfsbeek - Construction de la biblio l'Alouette - OA								27.500,00	27.500,00	246.482,44	Ne réalisant pas d'OA
ENGAGEMENT COMPL / ENGAGEMENT REDUIT											
Buxelles - Maison de la Ballade - Eng compl	0648317		0,00	6.734,76	6.734,76	6.734,76	0,00				
ENCOURS											
Buxelles - Maison de la Ballade (AF)	0458402	65.658,90				65.658,90	0,00				
Uccle - Maison des Jeunes (AF)	0458704	15.286,36				15.286,36	0,00				
Buxelles - Maison des Jeunes rue de la Frémoyette (AF)	0348792	50.628,36				15.847,50	14.880,98				Visa à annuler (refus d'intégrer OA)
Schaerbeek, biblio place de la Reine (AF)	0558427	73.924,24				75.825,28	76.823,28				DF reçu
TOTAUX 83.42 BXL		217.458,64	3.017,64	6.734,76	6.734,76	208.162,78	108.202,90	416.746,35	30.197,11	707.103,73	
BUDGET DISPONIBLE 83.42 BXL		245.000,00	245.000,00	19.000,00	18.000,00	208.000,00	208.000,00	418.000,00	90.890,00		
Concentration % au budget disponible		541.892,09	13.265,24	13.265,24	13.265,24	837,22	92.086,54	240,15	-197,11		
					10%		56%				
FINANCEMENT ALTERNATIF											
Kolnbeek - Bibliothèque l'Alouette (DP)											

S/C/ClassementBudgetetSubventions

16/11/2006

DOSSIERS INTRODUITS AU STADE (DP - AP - P - AP)	Visa	Encours au 01/01/05	Engagements 2006			Prévisions 2006		Encours	Eng. 2007	Palan. 2007	Eng. 2008
			Initiales	Prévisions	Révisées	Révisées	Révisées				
DOSSIERS PRIORITAIRES											
Anderscht - Musée de la médecine (OP)											
Bxl - Musée de la Franc-maçonnerie - Ph.1: Eq. immobilier			35.701,35	0,00					35.701,35	35.000,00	
Bxl - Musée de la Franc-maçonnerie - Ph.2: Eq. mobilier			0,00	219.671,00						219.671,00	
									146.266,15	146.266,15	
ENGAGEMENT COMPL. / ENGAGEMENT REDUIT											
Idées - Aménagement Musée AAM - Sig compl			221,67	221,67	221,67	221,67					
ENCOURS											
Idées - Ateliers 340	0758341	203.302,30						203.302,30			
Idées - Aménagement Musée AAM	0958874	50.986,33				0,00		0,00		203.302	
Idées - Aménagement Musée AAM - salle d'expo	0958701	45.272,21				45.272,21		45.272,21			
TOTAUX 52.42 ASBL BXL		299.540,84	35.923,02	219.692,07	221,67	98.460,21	51.189,00	248.574,51	181.987,30	604.239,45	0,00
BUDGET DISPONIBLE 52.42 ASBL BXL			30.000,00	220.000,00	220.000,00	97.000,00	97.000,00		182.000,00	70.000,00	
solde			-5.923,02	107,33	219.778,33	539,79	45.812,00		32,10	-534.239,45	
Consommation % au budget initial					0%		53%				
FINANCEMENT ALTERNATIF											
Bruxelles - Musée lui											